



## **COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**

### **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 novembre 2005**

**Présidence : Monsieur Cédric PILLONEL, Président.**

**La Municipalité siège en l'absence de Monsieur le Municipal Charles FORESTIER, excusé.**

**Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les Conseillères et Conseillers, le Syndic et les Municipaux, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.**

#### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames Barbara CRIBLET, Karine GRIN, Valérie JAGGI WEPF, Irène KELLER RICHNER, Marceline MILLIOUD, Marinette NICOLLIN, Sarah SCAPERROTTA, Messieurs Guy BANNOUX, Martin BARAGANO, Jean-Paul GIROUD, Luka RADIC, Yan ROSSIER, Pierre WYSSBROD.

Se sont excusés : Mesdames Barbara CRIBLET, Karine GRIN, Marceline MILLIOUD, Marinette NICOLLIN, Messieurs Martin BARAGANO, Jean-Paul GIROUD, Luka RADIC, Pierre WYSSBROD.

Absents : Mesdames Irène KELLER RICHNER, Sarah SCAPERROTTA, Messieurs Guy BANNOUX, Yan ROSSIER.

Arrivée après l'appel : Madame Valérie JAGGI WEPF.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

L'appel nous apprend que le quorum est atteint et je déclare la séance ouverte.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2005**

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

**3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

En date du 11 octobre, j'ai reçu la lettre suivante, dont je vous donne lecture :

*Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,*

*Nous vous écrivons en réaction à la séance du Conseil communal du mois de septembre. Suite aux déclarations de Monsieur le Municipal TREYVAUD, nous comprenons que la commune d'Yverdon est propriétaire de la maison que nous occupons. Nous nous étions déjà adressés à la Municipalité concernant ce bâtiment, mais elle nous avait renvoyé à MM. STOLL. Maintenant qu'il est affirmé que la ville d'Yverdon est propriétaire, nous prenons à nouveau contact afin de pouvoir trouver un accord pour l'utilisation de cet endroit. En effet, s'il ne semble à priori pas idéal, il reste toutefois un des rares lieux dont la ville d'Yverdon dispose, et bien que beaucoup d'associations soient à la recherche de locaux, personne mis à part nous, ne s'intéresse à cet endroit pour y exercer ses activités et y réaliser ses projets. De plus, la situation de l'endroit convient bien à certaines activités du collectif qui seraient plus gênantes en ville.*

*C'est ainsi que nous vous proposons une convention de prêt à usage qui permettrait de régulariser la situation de la maison, nous engageant à payer les charges et à entreprendre les travaux nécessaires pour l'entretien de la maison. Une convention de prêt à usage, comme il en a déjà été signé dans d'autres villes suisses, permettrait au collectif d'utiliser le bâtiment tout en déchargeant les propriétaires de certaines responsabilités.*

*Nous souhaitons également rappeler que nous sommes prêts à tenir nos engagements, que nous l'avons déjà fait lors de notre accord avec les propriétaires du bâtiment de Clendy où nous étions parti dans les délais imposés.*

Suivent les salutations d'usage et c'est signé : Collectif de la Bergerie

Considérant le caractère sensible de cet objet, le Bureau du Conseil a décidé de traiter cette demande comme une pétition. Je prie donc les Présidentes et Présidents de groupes de transmettre les noms de commissaires à notre secrétaire à l'issue de cette séance.

\* \* \* \* \*

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une motion de Monsieur le Conseiller Pascal BLUM
- Une motion de Monsieur le Conseiller Jean-Marc COUSIN
- Une question de Madame la Conseillère Gloria CAPT

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

##### **Monsieur le Président :**

Monsieur le Syndic souhaite-t-il transmettre des communications au Conseil ?

##### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Non, Monsieur le Président.

#### **5. PRÉAVIS NO 31/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 145'000.- POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES ABATTOIRS. (MONSIEUR YVES VUAGNIAUX, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Yves VUAGNIAUX ne donne lecture que d'une partie de ce rapport, ainsi que des conclusions de celui-ci.

La Commission était composée de : Madame Heidi BOTTERON, remplaçant Madame Sarah SCAPERROTTA, Messieurs Guy ANGELOZ, Jean-David CHAPUIS, Serge LOVEY, remplaçant Madame Elisabeth ROBELLAZ, Kurt MENDE, remplaçant Madame Marinette NICOLLIN, Yves VUAGNIAUX, Michel WERKLE.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :** la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :** la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3 :** la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

---

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :****Monsieur Pierre HUNKELER :**

La ville d'Yverdon a plusieurs atouts, l'un est les services de proximité, l'autre c'est l'existence d'excellentes boucheries et il est donc important de maintenir ce genre de services à proximité. Il est aussi important, dans une économie libérale, qu'une bonne partie des coûts soient couverte par les utilisateurs, tout en étant également normal que la Commune donne un coup de main financier.

Ce qui m'a manqué dans le préavis, c'est l'approche régionale. Il n'y a aucune référence à ce qui se passe dans les communes voisines. Evidemment, ce n'était pas facile de le faire, dans la mesure où la politique cantonale coordonnée en matière d'abattoirs, promise pour le printemps 2005, n'a toujours pas vu le jour, mais je souhaiterais que dans l'étude pour l'avenir de ces abattoirs, qui se fera probablement dans les trois prochaines années, on tienne compte d'une certaine possibilité de régionalisation, de façon à partager et les services et les coûts. Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 31 est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre des travaux de mise en conformité des abattoirs.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 145'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3344 « Réfection abattoirs 2005 » et amorti pour une part par prélèvement au fonds n° 928.0604 et pour le solde amorti sur 10 ans.

**6. PRÉAVIS NO 32/05 CONCERNANT LE CAUTIONNEMENT PARTIEL DE LA COMMUNE AUX EMPRUNTS DESTINÉS À FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 12 LOGEMENTS PAR LA COOPÉRATIVE CITÉ-DERRIÈRE. (MADAME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur Dominique VIQUERAT :**

Lorsque nous avons reçu le présent préavis, je dois vous avouer que celui-ci n'a pas manqué de me surprendre. En effet, lors d'un précédent Conseil, au cours duquel nous avons accordé un cautionnement de même type, il me semble avoir entendu notre Municipalité nous informer qu'il fallait maintenant porter notre attention sur des immeubles susceptibles d'attirer des contribuables et non plus sur des logements HLM, pour lesquels un effort important a déjà été fait lors de cette législature. Or, on constate aujourd'hui que nous revenons avec ce genre de construction.

Cependant, à la lecture du présent préavis, j'ai pu constater avec plaisir en page quatre que cet immeuble pourrait également être loué pour les futurs étudiants de la HEIG. Il est clair qu'au vu du succès remporté par notre Municipalité dans la venue de cette haute école, au nez et à la barbe de la région lémanique, il est indispensable que nous étoffions notre offre en matière de logements pour étudiants, si nous désirons que ceux-ci s'installent dans notre cité.

Cependant, je me permets tout de même de me poser la question s'il est bien judicieux de mélanger des logements de type sociaux avec des logements d'étudiants. Au vu du peu de logements que représente cet immeuble, celui-ci ne pourra en aucun cas nous permettre de répondre aux demandes des nombreux nouveaux étudiants que nous verrons venir à Yverdon-les-Bains.

Il me semblerait dès lors opportun de réfléchir à la promotion de vrais logements pour étudiants, du type campus par exemple, mais ceci n'est pas le sujet du présent préavis.

Dès lors, je désire savoir quelle garantie Madame GRAND peut nous donner ce soir que cet immeuble sera bel et bien destiné à la location de logements pour étudiants et qu'il ne s'agit pas là d'un simple nouvel HLM, chose qui serait alors en contradiction avec la politique que notre Municipalité comptait mener en début d'année.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

**Madame la Municipale Hélène GRAND :**

Je réponds bien volontiers à Monsieur le Conseiller, mais malheureusement pas tout à fait dans le sens où il l'entend. Je ne peux vous donner aucune garantie que ce bâtiment sera utilisé uniquement pour des étudiants, mais par contre, nous allons faire en sorte que certains appartements puissent être loués collectivement à plusieurs étudiants. Nous avons, dans d'autres HLM, pris quelques parts sociales qui nous permettent de choisir les locataires et ce sera peut-être la solution pour cette situation-là.

Lorsque vous parlez de logements sociaux, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Il s'agit de logements à loyers modérés, mais cela ne veut pas dire que ce sont des cas sociaux qui y logeront. Cela peut être des familles, ou des personnes à revenus modestes, tout simplement. Je ne donnerai pas ce terme de logements sociaux.

Je ne peux pas vous donner la réponse que vous auriez souhaité, mais on fera en sorte que les étudiants puissent aussi accéder à ces logements.

**Monsieur Dominique VIQUERAT :**

Je remercie Madame la Municipale pour sa réponse. Je n'ai pas parlé de cas sociaux, on est bien d'accord. Je crois savoir que c'est vous qui êtes la représentante de la Commune au sein de Cité-Derrière et j'espère que grâce à ce poste, vous pourrez essayer mettre un peu la pression pour favoriser ces logements pour les étudiants. Je vous remercie.

**Monsieur André PERRET :**

J'aimerais juste faire une petite rectification, à savoir que les HLM ne sont pas habités que par des cas sociaux et je pense que c'était important de le dire.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

**L'article 2 n'appelant pas à votation, la discussion est ouverte sur l'article 3 :** la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :****Monsieur Pierre-François BRAND :**

A la lecture du préavis, j'ai remarqué qu'il manquait l'identité des membres de la société coopérative. Par souci de transparence, je croyais que normalement, cela devait y figurer. Pourrait-on, par la suite, faire figurer ces membres ?

**Madame Christiane LAYAZ :**

J'aimerais poser quelques questions à la Municipalité.

Contrairement à ce qu'a dit Monsieur VIQUERAT, je pense que dans notre commune d'Yverdon-les-Bains, nous n'avons pas suffisamment d'appartements subventionnés.

Quant à moi, je regrette également que la Municipalité n'ait accordé que 10% d'abaissement pour cette opération de la route de Payerne.

Par ailleurs, j'aimerais également attirer l'attention de la Municipalité sur la question de la libération des parts sociales. Je n'ai pas très bien compris la réponse de Madame la Municipale GRAND concernant ces parts. Je ne sais pas qui les a prises et elle pourra peut-être nous préciser. Personnellement, j'ai une autre préoccupation.

Dans les coopératives d'habitation, pour obtenir un logement, les locataires potentiels doivent devenir sociétaires et donc souscrire des parts sociales dont le montant est lié au nombre de pièces de l'appartement, ce qui peut représenter une somme entre Fr. 3'000.- et Fr. 5'000.-. Précisons que la coopérative a besoin de ses propres moyens financiers, appelés capital social.

Cela étant, il n'est pas toujours facile pour ces familles, ou jeunes étudiants, ou personnes défavorisées, de libérer les parts sociales avant l'entrée dans le logement. Je pense, par exemple, aux familles monoparentales, à ces mères cheffes de famille, souvent sans formation, et qui ont beaucoup de difficultés à sortir cet argent pour les parts sociales.

Il faut savoir que lors de la location d'un appartement, la Commune signe, dans certains cas, une garantie de loyer en faveur du bailleur. En revanche, lors de l'acquisition d'un logement dans une coopérative, il serait souhaitable que la Commune, dans les cas difficiles, puisse aider et avancer le montant de ces parts sociales, voire le cas échéant négocier avec les responsables de la coopérative, le paiement de ces parts par acomptes.

J'émetts le vœu que la Municipalité étudie la faisabilité de ces propositions. Merci de votre attention.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

J'aimerais apporter quelques éléments de réponses, tout d'abord au sujet de la question du Conseiller BRAND, relative à la liste des membres des conseils d'administration de ces coopératives.

Ce qui avait été exigé par votre Conseil à l'époque, c'était qu'un membre de la Municipalité y figure, qu'elle soit représentée. Ceci est fait, puisque vous l'avez entendu, Madame la Municipale GRAND en fait partie. Ces informations sont tout à fait accessibles, je présume par des canaux d'information officielle et vous n'auriez aucune difficulté à les obtenir, ne serait-ce qu'en vous adressant à Madame la Municipale.

Pour ce qui est du deuxième point, la construction des logements, Madame la Conseillère LAYAZ, je lis le fameux graphique qui se trouve dans votre préavis, en rouge, et je constate que de 1998 à 2001, on a une progression de 36 logements, donc durant la précédente législature. Si on considère 2002 à 2006, on voit qu'on a une belle progression, de l'ordre de 135 logements. D'ailleurs, comme la courbe le montre, qu'il y a eu un réel effort, durant cette législature, pour construire des logements à loyers modérés. Il est vrai qu'on n'en fait peut-être pas encore assez. Il est vrai aussi qu'on s'était fixé comme maximum d'engagement le seuil de Fr. 500'000.- pour l'allègement des loyers et c'est effectivement ce qui a dicté la décision de n'octroyer que 10%. L'Etat a d'ailleurs admis, je pense que ses finances l'ont peut-être aussi amené à choisir cette solution.

Quant à vos diverses propositions, elles sont effectivement intéressantes, notamment dans le cas des étudiants qui ont des budgets, on le sait, très limités et c'est avec intérêt que nous étudierons celles-ci, Madame la Conseillère.

#### **Madame la Municipale Hélène GRAND :**

J'aimerais apporter un complément au sujet des noms des personnes faisant partie du Conseil d'administration. Je ne vais pas vous les dire précisément, car je ne les sais pas par cœur, mais je peux vous dire que le Conseil d'administration de Cité-Derrière est formé notamment :

- de représentants de la gérance GECO, qui s'occupe de la gérance de ces logements après la construction ;
- de personnes qui ont un métier dans le bâtiment, pour des conseils techniques, si nécessaire ;
- d'un représentant de toutes les villes qui ont subventionné un ou plusieurs bâtiments HLM, dont la ville de Lausanne, qui en a subventionné beaucoup avec la Coopérative Cité-Derrière, ainsi que Bussigny et plusieurs autres villes vaudoises ;
- d'un représentant du Service du logement du canton de Vaud ;
- d'un architecte ;
- d'un représentant de chaque HLM, qui ne viennent pas chaque fois et qui sont là à titre consultatif, mais qui peuvent apporter de vive voix au Conseil d'administration toutes les doléances, remarques ou demandes qu'ils ont.

Je pense que cette précision devrait vous suffire.

La parole n'est plus demandée et ce **préavis no 32 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité autorise à accorder le cautionnement partiel de la commune, jusqu'à Fr. 1'043'000.-, aux emprunts hypothécaires contractés par la Coopérative Cité-Derrière pour la construction d'un immeuble HLM à la route de Payerne.

Article 2 : L'autorisation prévue par l'art. 143 de la loi sur les communes est réservée.

Article 3 : Les participations de la commune à l'abaissement des loyers seront portées dans le budget de fonctionnement.

**7. PRÉAVIS NO 35/05 L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2006. (MADAME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

**Monsieur le Président :**

Je vous prie de prendre l'annexe en question. Je ne lirai que les titres, si vous l'agréez. S'il y a une intervention sur l'un des titres, je lirai l'intégralité de l'article.

**Article premier - impôts**

- 1. Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers.**

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

J'ai une question pour la Municipalité, car l'arrêté d'imposition est un véritable acte politique et j'ai lu sur le télétexte qu'il va y avoir un futur bras de fer « commune-canton ».

Ma question est la suivante :

- Quelles pourraient être les incidences financières qui seraient susceptibles de nous toucher, nous pénaliser ? On parle aussi de référendum des communes. Pourriez-vous, Monsieur le Syndic, éclairer nos lanternes sur ce futur bras de fer et les nouvelles charges qui pourraient éventuellement nous tomber dessus ?

Avant d'aller plus loin dans la discussion, je pense que c'est important qu'on ait des informations sur ce sujet. Merci, Monsieur le Syndic.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

L'assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises a siégé hier soir à Savigny et elle avait à traiter deux points, je dirai un point général, à savoir le lancement d'un référendum contre le report de charges du canton sur les communes, notamment pour l'année 2006, d'un montant de 28 millions.

Ce report de charges concerne deux domaines. Le premier concerne le remboursement d'une part de l'impôt sur les gains immobiliers. Actuellement, les communes touchent cinq douzième de ces gains immobiliers ; le Conseil d'Etat propose, dès 2006, de ne rétrocéder que trois douzième. Cela représente un total de l'ordre de 11 millions de francs.

Pour le deuxième volet, il s'agit de reporter sur les communes une part plus conséquente du déficit des transports publics du canton. Nous participons au bassin qui s'appelle Nord Vaudois/Vallée de Joux et là, ce montant correspond à 17 millions. Pour la commune d'Yverdon-les-Bains, le budget, que vous allez traiter lors d'une prochaine session du Conseil, comprend ce report de charges, car il fallait bien l'inclure puisque c'est une décision du Conseil d'Etat. La somme de ces deux reports de charges ascende à Fr. 900'000.-.

La décision qui a été prise hier soir par l'assemblée des communes vaudoises est de proposer le lancement d'un référendum contre ces reports de charges, au cas où, bien sûr, le Grand Conseil les valide, dans le cadre de l'examen du budget cantonal en décembre prochain.

Je dirai deux mots sur la position municipale à ce sujet :

La Municipalité a estimé qu'il n'était pas judicieux de voter ce référendum, elle a donc voté contre, parce qu'elle estime que si notre Canton a des finances saines, ce à quoi souhaite tendre le Conseil d'Etat, celles-ci se répercuteront sur les finances des villes de ce canton. Elle estimait que ce n'était pas judicieux, raison pour laquelle elle l'avait inclus dans le budget communal que vous allez discuter prochainement.

Il est regrettable aussi de constater que ce vote est le reflet d'une opposition « ville-campagne ». En effet, de nombreux délégués, dont le délégué yverdonnois Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD, se sont prononcés pour défendre la position des villes. Malheureusement, le référendum a été voté à la proportion  $\frac{2}{3}$  pour et  $\frac{1}{3}$  contre. C'est le constat regrettable de la séance de cette assemblée générale à Savigny.

Pour répondre précisément à la question de Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ, si le Grand Conseil maintient ce report de charges, le référendum sera signé ; il faut réunir sauf erreur 12'000 signatures dans un délai donné et ensuite le problème sera porté devant le peuple. Il est possible que ce référendum soit refusé par le peuple. Il s'agira de voir là l'attitude populiste ou pas des défenseurs de ce référendum à l'avenir. Pour l'instant, ces charges sont dans le budget et elles seront prises en charge par les communes.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

L'article 2 n'appelle pas à votation.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1** : L'arrêté d'imposition pour l'année 2006 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis;

**Article 2** : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

- 8. PRÉAVIS NO 34/05 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE COUVERTE AUX RIVES DU LAC PAR LA SOCIÉTÉ « PISCINE COUVERTE RÉGIONALE D'YVERDON-LES-BAINS SA », AVEC :**
- 1) LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS À LA CRÉATION DE CETTE SOCIÉTÉ ET À SON CAPITAL ACTION À HAUTEUR DE FR. 350'000.- ;**
  - 2) L'OCTROI D'UN DROIT DE SUPERFICIE À CETTE MÊME SOCIÉTÉ ;**
  - 3) LE CAUTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS AUX EMPRUNTS À CONTRACTER PAR CETTE SOCIÉTÉ ;**
  - 4) LA REPRISE PAR LA COMMUNE DES INSTALLATIONS ET DES DETTES DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE LA PATINOIRE-PISCINE.**
- (MONSIEUR PIERRE HUNKELER, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Pierre HUNKELER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Madame Gloria CAPT, Messieurs Pedro CAMPS, Jacques FIVAZ, Pierre HUNKELER, Jacques LEVAILLANT, Roger RANDIN, David WULLIAMOZ.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur Bart WIND :**

Je m'étonne que ni le préavis, ni le rapport de la Commission ne mentionne la possibilité d'utiliser l'énergie solaire pour chauffer l'eau des bassins et des douches pour cette construction.

A la page 9 du préavis, on estime le coût de l'installation de chauffage et des sanitaires à Fr. 530'000.-. A la page 12, Fr. 38'000.- sont budgétisés annuellement pour l'achat de gaz servant à chauffer de l'eau.

Sans être un spécialiste du domaine, je crois pouvoir affirmer qu'au vu de ces deux montants, investissement initial et coûts d'exploitation, toute entreprise spécialisée dans les installations solaires thermiques, j'insiste sur le terme « thermique », contrairement au « photovoltaïque », pourra sans peine établir qu'une installation solaire sera financièrement avantageuse après une ou deux dizaines d'années déjà.

J'émetts donc le vœu suivant :

Une offre devrait être demandée à une entreprise spécialisée dans les installations solaires thermiques. S'il devait s'avérer qu'une telle installation était financièrement avantageuse à moyen terme, la Municipalité ferait alors en sorte que la piscine en soit équipée.

**Monsieur Jean-François TROYON :**

Je vous remercie Monsieur le Président. J'aurais apprécié que vous regardiez, car j'avais levé la main avant qu'on entre en matière sur le préavis.

Ma petite question, qui ne s'avérera probablement pas grave, tient au fait qu'en lisant aussi bien le préavis que le rapport de la Commission des finances, il n'y a aucune allusion au vote d'une assemblée générale de la société coopérative. Au cas où quelque chose se passerait à ce niveau-là, nous pourrions nous trouver dans une situation de devoir voter, de nous prononcer sur une base qui pourrait être illégale.

J'explique pourquoi j'ai réagi : n'ayant rien trouvé, ni sur un document, ni sur l'autre, je suis parti de l'idée qu'il y avait un oubli, mais j'ai téléphoné à une connaissance qui est propriétaire de parts de la coopérative Patinoire/Piscine. J'ai entendu que la liste des propriétaires de parts était perdue, ce qui n'est pas grave en soi, ce n'est en tout cas pas la première fois que cela arrive. Par contre, ce propriétaire de parts, qui en possède pas mal, n'a pas vu passer de convocation dans les journaux, cela peut être un oubli, ou cela a passé inaperçu.

Par conséquent, pour être sûr qu'on est dans un système parfaitement en règle, je me permets de poser la question suivante à la Municipalité :

- Y a-t-il eu une assemblée générale de la coopérative Patinoire/Piscine ?
- A-t-elle été convoquée conformément à ce qu'elle doit l'être ?
- Peut-on savoir, implicitement ou explicitement, quel a été le résultat de cette assemblée ?

**Monsieur André PERRET :**

J'ai bien pris connaissance du préavis qui nous est envoyé et qui finalement est un multipack qui me laisse un peu sur ma faim.

Je m'explique : on profite de la création d'une société anonyme pour construire la piscine couverte pour y intégrer une reprise de la piscine ouverte, de la patinoire et dans ce cadre-là, on nous soumet un préavis où on nous donne quels sont les montants qui sont investis, mais pas les charges qui seront supportées par la commune d'Yverdon et qui devraient certainement se modifier par rapport aux charges actuelles, si ce n'est que si je parle de la piscine couverte tout d'abord, on nous dit que sa construction devrait coûter de l'ordre de 7 millions et demi ; nous espérons que cela soit le cas. Il y en a d'autres qui ont fait des expériences, qui ont vu les difficultés à faire ce genre de construction dans les montants qui étaient budgétisés au départ.

Ensuite, on nous dit dans le budget de fonctionnement, que les charges sont de un million, qui sont divisées en charges de personnel pour Fr. 360'000.-, là je parle de la piscine couverte, en frais d'entretien et d'exploitation pour Fr. 246'000.-, en location du bâtiment pour Fr. 374'000.-, en frais généraux pour Fr. 20'000.-, ce qui représente un montant de charges d'exploitation, car je considère que ce sont des charges d'exploitation, de un million.

Il n'est nulle part dit dans le préavis, en tout cas il n'y a pas de décision de ce Conseil sur la couverture de charges d'exploitation de la piscine couverte. Il est dit en page 16 du préavis : « La commune d'Yverdon-les-Bains assume l'entier des charges d'exploitation de la piscine couverte » ; j'en déduis que c'est un million. Je remarque qu'il y a des recettes pour à peu près Fr. 410'000.-, ce qui veut dire qu'on a un déficit d'exploitation prévisible de Fr. 590'000.-. Si je comprends bien, la société anonyme va faire un bénéfice annuel budgétisé de Fr. 410'000.-, à moins que la Commune ne couvra les déficits d'exploitation, mais cela n'est dit nulle part.

Autre élément, il n'y aura pas de décision ce soir de votre Conseil sur la prise en charge du déficit, ce qui veut dire qu'au prochain budget, on devra en rediscuter. Je souhaite, si on a commencé la construction, que le Conseil accepte de prendre en charge ce déficit ; sinon, à la première année d'exploitation, la société anonyme fera faillite. Ceci est un premier problème.

Deuxième élément, dans les articles suivants du préavis, on nous parle d'une reprise de la piscine actuelle et de la patinoire, en nous disant à l'intérieur du préavis, qu'on est arrivé à la limite d'une exploitation de milice. J'en déduis que si on nous donne cette phrase-là, cela veut dire qu'actuellement, on doit passer à un professionnalisme différent, qui aura donc un coût. Il n'est nulle part dit quel sera le coût supplémentaire pour la commune ; il devra être inscrit au prochain budget. Or, nous venons de voter un préavis sur une participation HLM et nous avons eu un article très clair qui disait quelle était la part que nous allions devoir mettre à notre budget. Aujourd'hui, on prend à mon avis une décision la tête dans un sac, on prévoit une participation à une société anonyme ; on prévoit des cautionnements de montants qui seront empruntés par cette société anonyme ; on prévoit la reprise de montants de l'actuelle société de la patinoire et de la piscine, mais nous n'avons aucune idée sur les conséquences sur nos finances communales, c'est-à-dire sur notre budget.

Est-ce qu'on pourrait avoir des informations complémentaires à ce sujet et est-ce qu'il ne serait pas juste ce soir que nous ayons une décision claire du Conseil sur ces points-là ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je propose qu'on essaie de répondre à partir de maintenant, parce que si les questions continuent, cela pourrait devenir un peu difficile par la suite, de s'y retrouver.

Je vais répondre à Monsieur le Conseiller TROYON, puisqu'on aurait pu considérer que sa question soit une demande d'entrée en matière ou non. Cette convocation a été faite selon les règles de l'art, pour ce qui est de la société coopérative Patinoire/Piscine. Comme chaque année effectivement, cette convocation a eu lieu selon les statuts, c'est-à-dire qu'il y a une publication dans le journal local et celle-ci a eu lieu le 6 avril 05 et l'assemblée générale a eu lieu le 18 avril 05 ; je crois que la séance du 18 avril est mentionnée dans le préavis.

Il est vrai et vous avez raison Monsieur le Conseiller, qu'il n'y a plus de liste des coopérateurs. Au fil des années, le système d'archivage de cette coopérative a dû être déficient et cela est possible qu'on la retrouve ailleurs, mais il est vrai qu'on se retrouve chaque année, lors des assemblées générales, en comité restreint, soit comme lors des comités qui se réunissent chaque mois pour se pencher sur la coopérative Patinoire/Piscine, avec en plus le contrôleur des comptes. Cette année, nous avons eu la chance, grâce à la parution dans le journal local, d'avoir quelques coopérateurs qui se sont souciés de cette convocation et qui sont donc venus à cette assemblée. Après une discussion intéressante, puisqu'en fait c'était un sujet de fond, étant donné qu'il s'agissait de savoir, sur le principe, s'ils étaient d'accord de dissoudre cette coopérative. Il a été décidé, à l'unanimité, je répète à l'unanimité des membres présents, de souscrire à ce montage global de structure tel qu'il a été imaginé avec aussi une notaire locale, qui fait partie d'un des volets du préavis. Cela a donc été fait dans les règles, mais il est évident que cette dissolution est conditionnée à la décision du Conseil de ce soir, puisqu'en fait il n'y a aucune raison de dissoudre cette société coopérative si le Conseil ne suit pas la proposition municipale d'aller dans le sens du préavis.

J'espère Monsieur le Conseiller, que je vous aurai répondu sur ce point-là.

Pour la suite, je vais essayer de continuer mon explication sur les autres points. Je vais répondre en m'excusant d'avoir pris la question de Monsieur de Monsieur Bart WIND en deuxième, alors qu'il est intervenu en premier, sur les possibilités liées aux capteurs solaires.

Il faut savoir que nous avons un budget de base annoncé au Conseil communal, enveloppe que nous avons essayé de tenir le plus fidèlement possible. Vous avez vu que dans le préavis, nous vous proposons un fond mobile qui a une certaine valeur, qui augmente le coût d'investissement proposé ce soir au Conseil communal. Pour le reste, nous sommes dans le budget général qui était proposé, en tenant compte de la complexité de l'ouvrage.

J'en viens au problème des énergies. Du point de vue global, le besoin énergétique de cette installation est de l'ordre de 860'000 kW/h. La récupération faite sur le système de production de froid de la patinoire est d'environ la moitié. Donc, par la récupération, lors de la mise en glace et de la production de froid de la patinoire, nous récupérons la moitié du besoin global de la piscine couverte.

Nous nous sommes posés la question de savoir s'il pouvait y avoir d'autres énergies, comme par exemple des pompes à chaleur. Nous avons considéré que c'était compliquer au-delà du raisonnable le système de fonctionnement de cette piscine couverte, puisque nous avons actuellement une chaudière existante, mise en place lors de la transformation de la piscine et nous voulons profiter des installations existantes, sans aller au-delà de la complexité qui fait que l'on aurait voulu récupérer l'énergie de la patinoire.

Pour en venir au point précis que vous avez soulevé, nous avons examiné combien coûterait une installation de capteurs solaires permettant de chauffer l'eau sanitaire de cette piscine couverte. L'investissement global serait de l'ordre de Fr. 200'000.-, c'était une de vos questions et l'économie d'énergie annuelle serait de Fr. 9'600.-. Cela veut dire que si nous avons été dans ce sens-là, nous aurions dû solliciter de la part de votre Conseil un investissement supplémentaire de l'ordre de Fr. 200'000.-, en ayant dans l'optique d'amortir cet investissement pendant 20 ans. Dans un souci d'économie, nous n'avons pas intégré ces capteurs solaires pour la production d'eau chaude sanitaire, mais par contre, j'en profite pour donner cette information à votre Conseil et si celui-ci pense que c'est quelque chose d'intéressant, nous avons des fonds sur un compte qui permettraient peut-être cette utilisation-là et je laisse cette réflexion à votre disposition.

Donc effectivement c'est possible, en 20 ans nous amortirions cette installation-là ; est-ce que le Conseil a envie d'aller au-delà de la proposition municipale, c'est là la question ?

J'espère avoir répondu à votre question Monsieur le Conseiller. Je n'ai pas répondu à Monsieur PERRET, mais on va peut-être y aller par étape.

**Monsieur Bart WIND :**

Excusez-moi d'insister, mais là vous avez parlé que vous avez fait l'étude, pour chauffer l'eau sanitaire des douches à 60 degrés. Pour chauffer de l'eau à 24 degrés pour la piscine, c'est une autre étude qu'il faut faire et je suis sûr que l'amortissement ne serait plus de 20 ans, mais de 10 à 15 ans.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

C'est difficile d'entrer dans un débat de chiffres et de spécialistes. Ce que je veux dire, c'est que l'énergie thermique nécessaire pour chauffer l'eau de la piscine, ce sont annuellement 300'000 kW/h qui seraient nécessaires. L'énergie thermique fournie par la récupération d'énergie de la production de froid de la patinoire, ce sont 400'000. Avec cette production-là, nous arrivons déjà à chauffer l'intégralité de l'eau de la piscine et je pourrais rajouter que les 100'000 éléments supplémentaires servent à chauffer l'eau chaude sanitaire, puisque qu'en fait cette partie-là représente 100'000 kW.

Je serais tenté de dire, au-delà des chiffres, que si on met des capteurs solaires, nous allons augmenter cette possibilité d'énergie « gratuite », mis à part l'investissement, encore faut-il savoir si le Conseil et la ville d'Yverdon ont envie de mettre cet investissement supplémentaire, indépendamment de savoir quelle sera la destination de cette énergie, l'ordre de grandeur, c'est quand même Fr. 200'000.- d'investissement pour, d'après les spécialistes - et je me fie aux mandataires qu'on a à ce sujet-là - un amortissement de l'ordre de 20 ans.

**Monsieur Maximilien BERNHARD :**

J'invite tout de même Monsieur le Municipal à aller de l'avant dans cette étude, sachant qu'il y a un fonds qui vient d'être créé suite à la vente d'actions de la CVE et qui doit être en principe affecté aux économies d'énergie et à la promotion des énergies renouvelables.

**Monsieur Jacques SPERTINI :**

J'ai une remarque : ce fonds appartient à la Commune, il n'appartient pas à la future société anonyme de la piscine couverte. Nous discutons actuellement d'un projet de construction de la piscine, mais qui se fait sous le nom d'une société anonyme et non pas de la Commune. Il faudrait trouver une solution, mais elle ne me vient pas à l'esprit, pour permettre à la Commune, en puisant dans ce fonds d'énergies renouvelables, de venir en aide à la société anonyme. Il ne faut donc pas mélanger les bidons.

**Madame Martine FREY TAILLARD :**

J'ai envie d'aller dans le même sens que Messieurs BERNHARD et WIND, surtout que j'ai lu dans le rapport que le groupe qui avait mis en place Cité de l'énergie n'a pas été consulté. Je trouve que c'est dommage, quand on fait une construction aussi importante, de ne pas faire une piscine qui soit un modèle dans ce domaine d'économie d'énergie et j'inviterai la Municipalité à combler cette lacune.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Je réponds à Madame la Conseillère FREY TAILLARD. Le rapport indique effectivement que le groupe qui s'occupe qu'Yverdon puisse obtenir le label Cité de l'énergie n'a pas été consulté. Ce n'est pas tout à fait exact car Monsieur JOBIN, architecte au Service des Bâtiments, fait partie de ce groupe de travail qui oeuvre précisément pour qu'Yverdon puisse devenir une Cité de l'énergie. Par conséquent, Monsieur JOBIN a fait le relais entre le Service des Bâtiments et ce groupe de travail. Je l'ai interpellé pour savoir ce qu'il en était. Monsieur le Conseiller HUNKELER avait en effet posé une question tout à fait pertinente en commission. Monsieur JOBIN a répondu que ce groupe a évidemment connaissance de la piscine et sait que c'est probablement le plus gros consommateur d'énergie parmi tous les bâtiments communaux ; mais ce groupe considère que la production d'énergie, par l'utilisation froide de la patinoire pour le réchauffement de la piscine couverte, est l'élément déterminant de l'opération. Cet élément-là suffit à ce groupe pour que cet

objet soit considéré comme correspondant aux critères souhaités, puisqu'il permet d'assurer une économie de 42% ou 43%. Cette précision me paraissait devoir vous être apportée et elle répond en quelque sorte aux préoccupations de Monsieur le Conseiller WIND car, de l'avis des spécialistes, que ne sont pas les municipaux, notamment de l'opinion du Bureau ZACHER, on ne peut pas cumuler toutes les recherches d'énergies naturelles. On ne peut pas à la fois avoir l'association dont on a parlé entre la patinoire et la piscine couverte et en plus des capteurs solaires, une pompe à chaleur, une pompe à chaleur avec le lac et encore d'autres formes d'énergies renouvelables. On arriverait alors à un rapport « qualité-prix-frais d'entretien » qui deviendrait déraisonnable. A un moment donné il semblerait, d'après les spécialistes, qu'il faille se focaliser sur un élément important et l'élément important, c'est la relation entre la patinoire et la piscine couverte.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

J'aimerais revenir sur les questions de Monsieur le Conseiller PERRET. Pour ce qui est du rapport entre cette future SA et la commune d'Yverdon, il a été arrêté le schéma suivant : nous formons une société anonyme à laquelle se joignent une quarantaine de communes pour former une SA qui sera la société qui va construire ces bâtiments. Ensuite, cette société va louer à la Commune les installations pour le montant des intérêts hypothécaires, ainsi que de l'annuité. La ville d'Yverdon va couvrir les annuités de l'investissement global de cette société anonyme. C'est le même fonctionnement que celui qui a été fait pour la Maison du Nord Vaudois, récemment inaugurée à Yverdon.

Il est noté en page 13 que le déficit présumé - vous avez raison Monsieur le Conseiller - à charge de la Commune est présenté comme étant de l'ordre de Fr. 590'000.-. Cela veut dire que dorénavant, dans les comptes de la commune, on pourrait se retrouver avec une couverture de déficit de Fr. 590'000.- à couvrir annuellement. Nous considérons, au niveau de la Municipalité, que ces chiffres sont des chiffres pessimistes. Nous sommes persuadés que cet objet de piscine couverte devrait avoir un certain succès et qu'on devrait obtenir des chiffres nettement supérieurs.

J'ai trouvé un document intéressant, qui est un préavis de la Municipalité de Morges, et qui se préoccupe aussi d'une piscine couverte, ainsi que d'une couverture de piscine pour son installation. Ils envisagent donc une autre technique, puisqu'ils prévoient une couverture du bassin existant. Ils disent ceci : « *Au vu des fréquentations annoncées dans les piscines couvertes du Canton, nous pouvons raisonnablement penser qu'une moyenne d'environ 300 personnes par jour devrait fréquenter cette installation, ce qui représente 10'000 personnes par mois.* » Pour notre préavis, je rappelle qu'à la Municipalité, nous avons prévu une moyenne de 150 personnes par jour pendant 300 jours, en tenant compte des jours prévus pour l'entretien. Nous considérons donc que le budget prévisionnel est des plus honnêtes, voire peut-être modeste, mais on pourrait se retrouver avec une couverture de déficit à assurer annuellement, qui pourrait au pire aller aux environs de Fr. 590'000.-. On va travailler pour que ce chiffre diminue, dans toute la mesure du possible.

Si ce Conseil décidait, par exemple, de continuer la discussion entamée avant par Monsieur le Conseiller WIND, de dire que vous aimeriez bien que nous investissions dans les capteurs solaires, malgré la présentation qu'a faite Monsieur le Municipal TREYVAUD, il faudrait effectivement rajouter Fr. 200'000.- à la proposition de la Municipalité, étant donné que Monsieur le Conseiller nous dit qu'il invite la Municipalité à étudier la possibilité de récupération d'énergie. Ces possibilités ont été étudiées, on sait que cela coûte environ Fr. 200'000.-, on a passé par les marchés publics. Il faudrait simplement rajouter ce montant au budget global, ce qui aurait comme incidence d'augmenter la demande de prêt hypothécaire, puisque le prêt LIM, ainsi que le fonds cantonal du sport et le capital-action sont des éléments fixes. De plus, cela modifierait les charges, annuités et amortissements annuels, qui seront couverts par la ville d'Yverdon.

### **Monsieur Pascal FER :**

Il est clair que chacun s'attache à une réalisation aussi respectueuse que possible de l'environnement. Il est certainement possible de grappiller à gauche et à droite de l'énergie verte, mais le jeu en vaut-il la chandelle ? Je ne le crois pas et je vous propose donc d'accepter ce préavis tel quel et de montrer ainsi notre volonté d'aller de l'avant, sans s'enfoncer dans une aventure énergétique à l'issue incertaine.

En effet, en augmentant, comme l'a dit Monsieur le Municipal TREYVAUD, les sources d'énergie, on va augmenter la complexité du système et sa gestion. Augmentation du nombre d'éléments veut dire augmentation des coûts d'entretien normaux. D'autre part, une augmentation de sa complexité va amener une augmentation des pannes, donc une augmentation des coûts de réparation. Tous ces coûts vont se répercuter, sans parler de la construction, sur les frais d'exploitation, conséquence directe.

Pour revenir au bilan énergétique, n'oublions pas que tous les frais financiers représentent en bout de compte, de l'énergie. Donc, augmenter les sources ne serait qu'une victoire à la Pyrrhus, une fausse victoire, l'écobilan allant se révéler beaucoup plus défavorable qu'imaginé au départ.

C'est pourquoi je vous propose d'accepter tel quel ce préavis qui prend déjà en compte les synergies énergétiques possibles, afin d'une part :

- sur le plan financier, de ne pas réaliser une baignoire pour rois du pétrole, mais une piscine pour la population d'Yverdon et environs ;
- d'autre part, sur le plan écologique, ne pas réaliser un écobilan beaucoup plus défavorable qu'il ne peut paraître ;
- et surtout, pour passer à l'acte et montrer à la population notre volonté d'agir et de réaliser un projet qu'elle attend depuis longtemps.

**Monsieur André PERRET :**

Excusez-moi, Mesdames et Messieurs, mais j'ai beaucoup de peine à comprendre ce que cela va coûter à la Commune.

Si je prends le préavis en page 13, je lis : statut juridique, on nous dit qu'on fait une société anonyme. On nous dit aussi que cette société deviendra propriétaire de la piscine couverte sur la base d'un droit de superficie concédé gratuitement par la commune d'Yverdon-les-Bains, puis la louera à la commune d'Yverdon-les-Bains. La location correspondra aux charges financières liées à la construction de l'objet (intérêts et amortissements).

Je vois à la page précédente au sujet des frais de location du bâtiment :

Les frais de location de la piscine couverte se limiteront aux charges financières facturées par la société anonyme. Elles comprendront les intérêts sur le prêt hypothécaire et le remboursement du prêt bancaire et du prêt LIM :

Prêt LIM 2'000'000 remboursable sur 20 ans	100'000
Prêt hypothécaire remboursable sur 30 ans	135'000
Intérêts s/emprunt 3.5 % s/3'975'000	139'000
Total	<u>374'000</u>

Je comprends, si je lis ce qui est en point 4, que la Commune va verser Fr. 374'000.- à la société anonyme et loue la piscine.

Si je prends maintenant le budget, les Fr. 374'000.- sont en charge dans le bâtiment, alors qu'ils devraient être en revenus, puisqu'à la société anonyme, on va lui fournir ces Fr. 374'000.-.

D'un autre côté, on va avoir des charges, qui correspondent non pas rien qu'aux charges d'intérêts et d'amortissement, mais aussi aux charges d'entretien et de renouvellement des installations. Si je prends les installations en page 12, j'ai des charges d'entretien pour Fr. 10'000.-, toujours de l'entretien pour Fr. 5'500.-. Globalement, je n'ai pas fait le calcul, mais j'imagine que cela doit donner Fr. 246'000.- ; on a donc des frais d'entretien et d'exploitation pour Fr. 246'000.- et on a pas encore de frais de renouvellement. Or, on sait que dans une piscine, il y a un certain nombre de choses qui ne vont pas tenir les 30 ans de l'amortissement financier, mais qu'on va devoir amortir en 8, 10, 12, 15 ans, c'est-à-dire que cela va augmenter fortement les charges.

A la page 16, il est noté : la commune d'Yverdon-les-Bains assume l'entier des charges d'exploitation de la piscine couverte ; or l'entier des charges, c'est un million.

A la page 17, on nous dit : le montant net total à la charge de la Commune pour l'ensemble des installations piscine en plein air, piscine couverte et patinoire sera de l'ordre de Fr. 1'839'000.- ; déficit actuel de Fr. 1'249'000.-, donc j'en déduis qu'il s'agit de la piscine en plein air et la patinoire, projet de piscine couverte Fr. 590'000.-, cette fois-ci c'est le déficit. Une fois ce sont les charges d'exploitation, une fois c'est le déficit, une fois c'est une location, mais jamais on ne tient compte des frais de maintenance et de renouvellement. On a donc tenu compte de frais financiers.

J'ai aussi une autre question au sujet de la reprise de la patinoire et de la piscine actuelles. On a Fr. 1'249'000.-, est-ce que cela correspond à des frais financiers ou cela correspond à des frais d'entretien, d'amortissement et financier, j'entends par là quels sont les amortissements prévus dans ces Fr. 1'249'000.- ? Vous savez qu'une commune a quelques obligations et qu'on ne peut pas amortir au-delà d'un certain laps de temps, ce qui n'est pas le cas d'une société coopérative ou d'une société anonyme. Cette dernière peut amortir sa dette en 50 ans, mais la commune ne peut pas, elle a 30 ans maximum, ce qui veut dire que les charges peuvent être totalement différentes.

Aujourd'hui, en lisant le préavis, on peut imaginer qu'on aura à charge Fr. 1'839'000.- mais demain cela peut être nettement plus et si je vous dis nettement plus, ce sont peut-être Fr. 5, 6 ou 7'000.- de plus.

Aujourd'hui, si je comprends bien, on va prendre une décision sur un montage financier, sur un montage juridique, mais on n'a aucune idée de ce que cela va vraiment nous coûter et on ne prend aucune décision sur la couverture de ces charges futures. Je trouve cela dommageable, car finalement la Municipalité va les mettre au budget, mais aujourd'hui, ce n'est pas accepté par le Conseil. Or, ce serait bien que si on s'engage dans une société anonyme, on prenne automatiquement la décision, comme on le fait dans tous les préavis, de couvrir les charges inhérentes à cette opération.

C'est là mon problème : on ne sait pas à combien on s'engage et dans le préavis, on donne trois variantes différentes ; c'est difficile à comprendre.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Il faut considérer ce budget prévisionnel du point 3.7, page 13, comme la situation de départ, avec un bâtiment neuf, des installations neuves et qui vont entrer dans une phase d'amortissement. On l'a dit, pour ce qui est de la location du bâtiment, on démarre avec des charges financières de Fr. 374'000.-. Un prêt hypothécaire remboursable sur 30 ans selon la loi sur les communes va donc bien sûr diminuer au fur et à mesure que nous avancerons dans le temps, avec un taux, on l'a dit, de départ de 3,5% ; on va essayer de le négocier un peu à la baisse. On voit là que l'amortissement dégagera, dans le bilan global, les montants nécessaires à la maintenance. Je crois que c'est un mécanisme connu et qui est appliqué à tous les ouvrages, notamment publics.

Ce qu'il faut bien comprendre dans ce budget prévisionnel, c'est que nous avons voulu chiffrer, estimer le déficit présumé. Monsieur le Municipal CARRARD l'a dit, on est parti sur un nombre d'entrées pessimiste de 150 par jour pendant 300 jours. On arrive donc, dans la situation de départ, à un déficit de Fr. 590'000.-. Vous avez dit tout à l'heure, en lisant la page 17, qu'après reprise de la coopérative Patinoire/Piscine, les charges assumées par la Ville pour ces deux infrastructures qui ne deviendront qu'une, puisqu'elles seront communalisées, s'élèveront à Fr. 1'249'00.- pour la patinoire et Fr. 590'000.- pour la piscine. Pour la patinoire, c'est l'ensemble des charges financières et de déficit. Vous savez que l'on vend relativement peu d'heures de glace pour différentes raisons et la Commune assume l'entier de ces charges.

Je crois qu'il ne faut pas non plus trop compliquer les choses. On le dit clairement : le déficit sera assumé par la Ville et bien évidemment à partir du budget 2007 au plus tôt, puisque le plan financier prévoit des intérêts intercalaires pour Fr. 80'000.-, pour assumer les charges financières durant la construction. C'est réellement en 2007, si tout se passe bien selon le calendrier, que ces frais viendront charger le budget annuel de la Commune.

On a essayé de donner une vision la plus objective possible de ces charges et vous avez raison, la Commune n'assumera pas un million, elle assumera un déficit de l'ordre de Fr. 590'000.- par année ; il faut déduire les entrées.

On va être totalement transparent aussi ; participation scolaire : on a mis ce chiffre de Fr. 120'000.- étant donné que, vous l'avez vu dans ce préavis, la future infrastructure sera équipée notamment pour la formation des élèves à la nage. Cette participation scolaire est assumée à raison de 90% par la ville d'Yverdon-les-Bains, en fonction du nombre d'élèves. Je crois que c'était important que nous jouions la carte de la transparence dans cet objet.

On annonce formellement que la Ville va assumer entièrement le déficit, c'est ce qui nous paraissait le plus clair. Imaginez un montage où on aurait demandé aux communes actionnaires de participer aux frais ; cela aurait été extrêmement compliqué. Je crois que la participation des communes, il faut la voir comme un acte politique régional fort ; c'est cela qui est très important. A partir de là, nous avons dit à ces communes qu'en contrepartie de la participation à l'actionnariat, elles auraient une piscine qui serait mise à disposition notamment pour leurs élèves, la population, avec une prise en charge du déficit par la ville-centre. Voilà le mécanisme qui a été proposé à ces communes et qui a largement séduit

### **Monsieur André PERRET :**

Je vais juste intervenir sur les chiffres qu'on donne de fréquentation des bassins de la piscine. On parle de 300 personnes/jour à Morges. On ne nous a pas dit qui était derrière ces 300 personnes/jour. Si j'admets qu'il y a 2736 périodes scolaires à 20 élèves par classe, ça représente 55'000 personnes, c'est-à-dire plus de 150 par jour sur 330 jours.

Donc, si on compte 150 personnes/jour à Yverdon, on y met les écoles et personne d'autre. J'espère que ce sera 150 personnes à côté des écoles et cela fera plus de 300 personnes/jour à Yverdon ; il faut donc être réaliste, cela sera très difficile à atteindre, et pour les écoles, il y a Fr. 120'000.- ; finalement, qu'il y ait 40'000, 55'000 ou 70'000 personnes, cela ne fera toujours que Fr. 120'000.-, puisque c'est un forfait si j'ai bien compris.

Pour moi, le problème – je suis aussi pour réaliser cette piscine – ce qui me gêne beaucoup, c'est qu'aujourd'hui, on prend une décision la tête dans un sac, Mesdames et Messieurs de la droite, qui êtes sensés être les garants de la bonne gestion. Aujourd'hui, on n'a aucune idée de ce que cela coûtera réellement, parce qu'en réalité, on ne nous a pas dit quels étaient les frais de renouvellement – ce n'est dit nulle part – alors on dit c'est clair, petit à petit on paiera moins d'intérêts parce qu'on va amortir, donc on pourra commencer de mettre de l'argent de côté pour faire du renouvellement, c'est une technique possible, je ne suis pas sûr que c'est la bonne, surtout si en dehors de la piscine couverte, la reprise des autres installations, on discutera des reprises des dettes de cette ou de ces sociétés et il faudra savoir quels sont les amortissements obligatoires pour la commune d'Yverdon, qui ne seront pas forcément les mêmes que ceux des sociétés actuelles. Les montants actuels risquent d'augmenter et peut-être dans de fortes proportions. Ce n'est dit nulle part dans le préavis, c'est gênant, parce qu'on aurait bien aimé savoir simplement pour prendre une décision en toute connaissance de cause, c'est tout ce que je demande.

#### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

J'aimerais apporter encore un ou deux compléments, puisqu'on est en train de débattre, d'éclaircir, de donner des informations complémentaires. Dans la couverture de déficit que nous donnons annuellement à la société coopérative Patinoire/Piscine, mentionnée en page 17, à raison de Fr. 1'249'000.-, et bien depuis peu de temps, nous nous sommes faits un point d'honneur à essayer de serrer le budget et d'intégrer dans ce montant-là un amortissement régulier et annuel de l'ordre de Fr. 250'000.-. Ce qui veut dire que ces installations sont maintenant amorties de l'ordre de Fr. 250'000.- par année, pour ce qui est des installations actuelles. Donc, la couverture de déficit que prend en charge la Commune actuellement inclut la couverture de déficit sur le fonctionnement, sur l'entretien, sur la gestion globale du système des installations existantes.

Comme l'a dit Monsieur le Syndic, nous avons effectivement, dans les frais de location du bâtiment, inclus des remboursements du prêt LIM et du prêt hypothécaire, ce qui revient à dire que nous allons, pendant les périodes de garantie, pouvoir aussi diminuer les dettes de ces installations et nous retrouver avec le fonctionnement classique et la disponibilité qui nous permettra de faire l'entretien quand ce bâtiment sera légèrement usagé.

Pour qu'il soit usagé, il faudrait qu'on puisse le construire et je vous invite, en tout cas pour l'instant, à poursuivre la discussion.

**Madame Suzanne ROETHLISBERGER :**

L'AVACAH avait demandé qu'on ait un lit électrique à disposition, mais dans l'équipement d'exploitation, je ne vois qu'un treuil pour handicapés, lift d'escalier, mais le lit électrique, je n'en vois pas la couleur.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais commencer un bout de réponse et peut-être que mon collègue Monsieur TREYVAUD pourra poursuivre.

Je sais que les Services de Monsieur TREYVAUD se sont penchés sur cette discussion avec l'AVACAH, je crois d'ailleurs, Madame la Conseillère, que vous avez participé à ces séances, puisque l'AVACAH avait, dans un premier temps, fait opposition à la mise à l'enquête de la piscine, simplement pour se faire entendre si besoin était, mais je crois qu'on aurait entendu l'AVACAH aussi autrement, puisqu'on considère qu'il est tout à fait normal que ces installations publiques soient accessibles aux personnes handicapées.

Les différentes demandes qui ont été soulevées par l'AVACAH ont été sauf erreur prises en compte par les Services de l'urbanisme et il est évident que ce bâtiment, en tout cas dans ses accès principaux, bassins, vestiaires et autres, sera accessible aux handicapés.

Quant à savoir si à l'intérieur, il y a un lit électrique ou non, j'ai un blanc, je ne peux pas le garantir et je ne sais pas si mon collègue Monsieur TREYVAUD peut venir en relais dans ce secteur-là.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

On a enregistré les remarques de l'AVACAH. On a discuté avec les gens de cette association et on est tombé d'accord sur tous les points. Ils voulaient par exemple qu'il y ait, pour les personnes qui sont malheureusement handicapées, un local spécial pour qu'elles puissent se changer. On a trouvé une solution en disant que ce local pourrait correspondre à celui de l'infirmerie, au local sanitaire.

On a négocié avec l'AVACAH pour limiter les coûts. D'une manière générale, on a donné suite favorablement à toutes les demandes de l'AVACAH. S'agissant du lit électrique proprement dit, je ne sais pas. Je me renseignerai et nous aurons l'occasion d'en discuter ultérieurement.

**Madame Suzanne ROETHLISBERGER :**

Le lit, pour beaucoup de personnes invalides, est indispensable. On ne peut pas se changer sur un banc. Merci Monsieur le Municipal.

**Monsieur Raoul IBANEZ :**

Personnellement, je suis très heureux de ce préavis et je me réjouis qu'il y ait une piscine couverte.

Ce qui me réjouit aussi, c'est qu'au point 3.3, on va engager du personnel. Il y aura un employé polyvalent à 80%, 2 gardes de bain à 80%, 2 gardes de bain à 60% et 2 caissières à 50%.

Je suis aussi syndicaliste et j'ai une question par rapport aux prévisions d'accès, 7 jours sur 7. On nous dit que les salaires, y compris les charges sociales, représenteront Fr. 360'000.-. Pour ces gens qui vont travailler le samedi, le soir, est-ce que la politique de la Commune est de prévoir des salaires différenciés, lorsque ces gens travailleront le soir, le samedi ou le dimanche, avec des majorations.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

La ville d'Yverdon-les-Bains dispose de statuts tout à fait corrects à l'égard de son personnel et je suis convaincu que l'aspect que vous soulevez est traité par ces statuts. Je peux donc vous rassurer dans ce domaine, tout ce qui a trait aux heures supplémentaires, aux travaux le week-end, est traité, je pense notamment au corps de Police qui travaille la nuit, le dimanche, c'est un exemple et il y en a d'autres.

Soyez rassuré, les statuts prennent en charge ce type de travail hors des heures habituelles.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Je suis un peu surpris de la réponse de Monsieur le Syndic, car ce n'est pas tout à fait ce qui avait été dit en commission. Une personne qui s'engage à travailler à la piscine, elle sait à quoi elle s'engage. Elle doit être traitée correctement par son salaire, mais elle s'engage à ne pas prendre ses vacances en plein été ; elle s'engage à travailler de temps en temps le samedi ; il doit y avoir une rotation. Elle est donc payée pour faire ce travail. On ne va pas venir avec des prétentions syndicalistes ; je ne comprends pas. Monsieur le Syndic, qui nous avait parlé de cela lors de la discussion avec M. MEYER, ne nous avait pas donné la réponse qu'il nous a donnée maintenant. J'aimerais bien un petit éclaircissement.

**Monsieur Jacques SPERTINI :**

On n'est pas en train d'engager du personnel ! On discute d'un projet, un projet de construction de piscine couverte. Ça, ce sont des détails et c'est du ressort de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à l'unanimité avec quelques abstentions.**

---

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :****Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Je voudrais quand même revenir sur l'aspect écologique de la question. L'UDF a toujours été très pointue sur l'aspect financier des dépenses et nous avons été d'accord d'entrer en matière sur ce projet si on pouvait tenir le budget. Il est vrai que le déficit prévu pour cette piscine, ou de fonctionnement, sera d'environ, on l'a vu avant, de Fr. 2'000'000.-, par année, entre la piscine, la patinoire et la piscine actuelle. C'est une somme importante et je la mets en rapport avec ce qu'a dit Monsieur CARRARD avant, ces Fr. 200'000.- d'investissement supplémentaires pour de l'eau chauffée, thermiquement, « solairement », simplement par circulation d'eau.

Je pense qu'il serait quand même intéressant que ce Conseil se prononce sur cette dépense supplémentaire. Je crois pouvoir dire que l'UDF soutiendrait ce projet.

**Monsieur André PERRET :**

Je crois que le Conseil n'a pas à se déterminer sur cette dépense. Nous créons une société anonyme et c'est ensuite le problème de la société anonyme.

**Monsieur Pascal BLUM :**

J'ai vu qu'il y avait une autre commune qui participait au capital-action et j'aimerais savoir, si la société décide tout à coup d'investir un peu plus, pas Fr. 200'000.-, mais par exemple Fr. 2'000'000.- de plus, est-ce que la convention d'actionnaires prévoit que les autres communes participent à l'augmentation de capital et si oui, sous quelle forme ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Vous avez vu que la proportion au niveau des parts d'actionnaires fait que la ville d'Yverdon en détiendra 350 sur 500. Pour l'instant, les discussions que nous avons eues avec les communes se bornaient effectivement à gérer et à régler tous les cas de figure et la difficulté du montage de cette opération qui est, somme toute, relativement complexe. Nous n'avons pas présenté aux autres communes, ni finalisé avec elles, le cas où nous devrions procéder à une augmentation de capital. Nous pensons que nous n'allons pas nous trouver dans cette situation-là. Nous avons donc actuellement un projet qui est sous toit, avec les différents éléments qui sont clairs. Nous avons des propositions d'adjudications forfaitaires. En plus de cela, la Municipalité a mis au budget une somme de Fr. 300'000.- de divers et imprévus, qui est une somme tout à fait raisonnable, voire importante pour le cas d'un objet pratiqué avec des adjudications forfaitaires. Nous pensons donc que nous allons pouvoir construire ce bâtiment avec la somme en question et ensuite, je le répète, c'est de la gestion. Nous ne devrions donc pas nous trouver dans la situation d'une augmentation de capital, puisqu'en fait les chiffres sont actuellement connus et le coût devrait être celui qui est proposé ce soir.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Je change mon fusil d'épaule et puisqu'on a beaucoup plus d'inconnues sur les coûts, on l'a entendu tout à l'heure, il est vrai que si une société fait énormément de déficit, elle peut aussi éponger son déficit en réalisant une augmentation de capital. Je vous repose la question, pour ce cas-là.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je crois qu'il faut comprendre une chose. Cette société aura une mission très simple, celle de construire la piscine, d'engager les fonds qui apparaissent dans le préavis et ensuite d'équilibrer ses comptes. Chaque année, ses comptes seront équilibrés et elle facturera ses charges à la Commune. Je crois que cette société anonyme n'aura aucune difficulté à fonctionner. C'est la Commune, on l'a dit, qui assumera les frais d'exploitation.

Je crois qu'il n'y a vraiment pas à envisager d'augmentation de capital, il ne sera jamais nécessaire d'augmenter ce capital.

**Monsieur Pierre-André MICHOD :**

Je suis très satisfait que nous puissions enfin arriver à la construction d'une piscine couverte et profiterai de cet article pour remercier les autres communes qui ont décidé de participer. Je crois que c'est quelque chose d'assez extraordinaire que nous sommes en train de vivre, on l'a déjà vécu avec d'autres sociétés, comme la STRID. Je crois que c'est bien pour la région de voir que des communes participent que pour une part, ou pour 30 parts et je crois c'est vraiment montrer un signe régional et d'une envie de la région d'avoir une piscine.

J'aimerais profiter de la vitrine de ce soir pour remercier également les communes qui participent à ce capital-action.

**Monsieur André PERRET :**

Comme l'a dit mon collègue BLUM, on a un petit capital-action, Fr. 500'000.- c'est relativement peu, c'est moins de 10% du montant global ; pour une société anonyme normale, c'est très très bas et ce serait prendre des risques inconsidérés, mais comme la Commune couvre les déficits, cette société n'a pas de risque. C'est donc une société anonyme qui ne vivra pas une vie de société anonyme, mais une vie de société étatique.

Autre élément, les participations communales, si elles sont intéressantes, elles le sont avant tout par le fait qu'il y a cette volonté de participation et de solidarité avec la commune d'Yverdon. Je rappellerai tout de même que Fr. 150'000.- pour une dépense de Fr. 7'500'000.-, c'est du 2%, donc le risque est faible.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je crois qu'il est important de préciser que, outre cette modeste participation, comme vous le dites, Monsieur le Conseiller PERRET, ce montage régional permet au fonds cantonal du sport de contribuer de façon substantielle et selon un montant supérieur à ce qu'il aurait offert si la Commune avait construit seule cette piscine.

La parole n'est plus demandée et **cet article 2 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.**

**La discussion est ouverte sur l'article 3 :** la parole n'est pas demandée et cet article est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

**La discussion est ouverte sur l'article 4 :** la parole n'est pas demandée et cet article est accepté à une forte majorité, avec quelques abstentions.

**La discussion est ouverte sur l'article 5 :**

**Monsieur André PERRET :**

J'aimerais juste une petite explication. On parle de dettes de la société coopérative de la Patinoire/Piscine totalisant Fr. 2'585'500.-, j'imagine que ce sont des dettes hypothécaires ou des dettes bancaires, et on parle aussi de solde de créances de la Commune pour près de Fr. 5'000'000.-.

Est-ce qu'on peut nous préciser ce que sont les dettes et les créances ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Il y a deux ans, lorsque la société coopérative a procédé au renouvellement de ces installations, notamment la construction de vestiaires, etc., nous nous sommes rendus compte qu'il était préférable de prêter à la coopérative Patinoire/Piscine, plutôt que celle-ci n'augmente la dette. Comme on l'a dit tout à l'heure, la Commune assume l'ensemble des charges de cette coopérative.

Donc, en prêtant à un taux moyen communal plus favorable que le taux hypothécaire, nous réalisons une économie. Vous avez tout à fait bien décrit la chose : Fr. 2'585'500.- étaient des dettes antérieures ; Fr. 4'979'000 représentent le prêt de Fr. 3'000'000.- que nous avons investi pour les fameuses rénovations dont je vous parlais tout à l'heure, plus une reprise de dettes qui étaient en cours.

La parole n'est plus demandée et **cet article 5 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.**

---

**La discussion est ouverte sur l'article 6 :****Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Depuis l'EMS du Bru, je serais là pour contrôler, mais je crois que la durée doit être de 99 ans et pas le siècle.

**Monsieur le Président :**

Je suppose qu'il s'agit donc d'un amendement formel.

Cet amendement est accepté à l'unanimité moins une abstention.

**L'article 6 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions**

**La discussion est ouverte sur l'article 7 :** la parole n'est pas demandée et cet article est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

**La discussion est ouverte sur l'article 8 :** la parole n'est pas demandée et cet article est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :****Monsieur André PERRET :**

Ce soir, je me réjouis, nous avons donné vie à une société anonyme qui pourra construire une piscine couverte. C'est très bien, mais nous n'avons pas encore assuré la survie de cette société puisque nous n'avons pris aucune décision sur la couverture des déficits.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 34 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.**

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Yverdon-les-Bains est la 2<sup>ème</sup> ville du Canton de Vaud, 30'000 habitants demain, elle a un rôle à jouer en tant que ville-centre. Ville d'eau et de canaux, ses habitants attendent une piscine couverte depuis trop longtemps il est vrai.

Cette piscine est devenu un objet politique indéniable ; ce fut une promesse électorale qu'il a fallu honorer avant la fin de la législature ! Cela a malheureusement faussé les débats, certainement au détriment du projet lui-même ; tout au long de sa conception, j'ai eu le sentiment suivant :

Une partie de ce Conseil et de la Municipalité, ne pouvait entendre aucune question ni proposition ne venant de son sein sans la considérer comme une opposition au projet, un refus de la piscine. Dommage !

Les questions et propositions ont été éludées et nous nous retrouvons aujourd'hui avec un projet minimum. Je donne quelques petits exemples, je ne reviens pas sur toutes les discussions qui ont eu lieu ce soir, mais pas de pataugeoire (a-t-on pensé aux familles nombreuses dont les enfants ont des âges et des capacités de natation différentes) pas de gradins (qui auraient permis d'accueillir le public lors des concours et les nageurs au repos), une construction légère qui ne tient pas compte de dispositions de l'agenda 21, les discussions autour de l'énergie de tout à l'heure le prouvent.

Le résultat est une piscine qui n'a pas l'envergure régionale qu'elle aurait dû avoir ; la démarche de partenariat avec les communes avoisinantes a été, à mon avis, mal menée et le résultat - je ne suis pas d'accord avec ce qui a été dit tout à l'heure - reste décevant.

Quant à son coût, on l'avait estimé lors du préavis d'étude du projet, à 5,5 millions. Le but avoué était une piscine yverdonnoise pas chère. Aujourd'hui, on voit qu'elle ne peut qu'être régionale, qu'elle coûte 7,5 millions auxquels on a oublié, il me semble, d'ajouter Fr. 547'000.- votés pour le crédit d'étude, sans compter les dépassements inévitables que nous trouverons, nous serons plus près de dix millions que des cinq initialement annoncés.

Quant aux coûts de fonctionnement, les frais de renouvellement dont on a parlé tout à l'heure, ils sont clairement sous-estimés (un ex. : 2 caissières à 50% pour 335 jours par année, 7jours /7, j'appelle le syndicaliste...), et les recettes prévisionnelles fort optimistes. Contrairement à ce que pense Monsieur CARRARD, à mon avis 150 entrées 7 jours/7 sur 300 jours par an, c'est en comptant évidemment les enfants des écoles.

De plus, il faut considérer les Fr. 120'000.- de participation scolaire comme une charge communale supplémentaire. Le coût annuel à la charge de notre Commune se rapprochera plus des Fr. 800'000.- que des Fr. 590'000.- annoncés.

Dommage que les initiateurs du projet n'aient pas fait confiance à l'ensemble de ce Conseil, donc à l'ensemble de la population, refusant d'entendre les questions et propositions et présentant des budgets sous-estimés, de peur que l'on refuse le projet. Pour ma part, cela me va très bien ainsi si c'est ce que ça coûte.

Voilà ce que j'avais sur le cœur, maintenant que le projet a été accepté, peut-être rencontrerons-nous plus d'ouverture dans le cadre de sa construction ! Il ne reste plus maintenant aux Yverdonnois qu'à nager, et si possible dans le bonheur !

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Sachez que ce projet n'a pas été l'objet d'une seule implantation. Il a fait l'objet de plusieurs sites comparés. Je rappelle qu'il y a un premier site qui a été retenu aux Isles, mais ce site était prévu dans une planification cantonale, dont je crois nous ne sommes pas prêts de voir l'aboutissement.

J'aime bien l'adage qui dit : « Un tien vaut mieux que deux tu l'auras » parce que cette piscine, de par les équipements dont elle disposera et notamment de ce fameux fond mobile, permettra réellement de rendre le service demandé par la population. Je crois qu'entre rien et une piscine équipée comme elle le sera, celle-ci sera fort appréciée.

Je crois que le projet et son montage régional est une première amorce pour d'autres projets qui vous seront soumis au niveau de ce Conseil. Une région, cela se construit, Madame la Conseillère, petit à petit.

*(Applaudissements)*

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer au nom de la Commune d'Yverdon-les-Bains à la création de la société anonyme « Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains SA ».

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 350'000.- lui est accordé pour souscrire 700 actions de cette société d'une valeur nominale de Fr. 500.- chacune.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 915.3201 « Parts de sociétés ».

Article 4 : La Municipalité est autorisée à procéder au retour anticipé des constructions érigées sur les droits de superficie accordée aux sociétés coopératives de la Patinoire et de la Piscine et à procéder ainsi à la communalisation des installations de la patinoire couverte et de la piscine de plein air.

Article 5 : La Municipalité est en conséquence autorisée à reprendre les dettes de la société coopérative de la Patinoire-Piscine totalisant Fr. 2'585'500.- au 30 avril 2005 et à éteindre le solde des créances de la Commune envers cette société, qui totalisaient Fr. 4'979'000.- au 31 décembre 2004.

Article 6 amendé : La Municipalité est autorisée à accorder à la « Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains SA » un droit de superficie de 5'209 m<sup>2</sup> grevant la parcelle communale n° 2346 pour une durée de **99 ans**. Ce droit de superficie sera gratuit. Cette décision sera communiquée à la Préfecture du district conformément à l'art. 142 de la loi sur les communes.

Article 7 : La Municipalité est autorisée à accorder le cautionnement de la Commune à la société « Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains SA » pour les emprunts contractés par cette société pour financer la construction d'une piscine couverte avec bassin comprenant un fond mobile, soit :

- ◆ emprunt LIM de Fr. 2'000'000.-
- ◆ emprunt bancaire de Fr. 3'975'000.-.

Article 8 : La réponse ainsi apportée à la motion de Madame la Conseillère Marceline MILLIOUD est acceptée.

**9. PRÉAVIS NO 37/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 830'000.- POUR DES TRAVAUX À ENTREPRENDRE AU STADE MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PLAN DE REMISE EN CONFORMITÉ DE SES INSTALLATIONS. (MONSIEUR PIERRE-ANDRÉ MICHOU, RAPPORTEUR)**

**Monsieur Pierre-André MICHOU :**

Nous allons changer de rue, traverser pour arriver au stade. J'aimerais d'abord vous soumettre deux corrections. Une dans le préavis : vous aurez certainement remarqué qu'Yverdon-Sport ne joue pas au baby-foot, il s'agit donc bien, en page 4, de marquage de terrain de 105 x 68 mètres et non pas centimètres !

Une deuxième erreur se trouve dans mon rapport. Vous remarquerez que le football n'est pas un jeu de hasard, ce n'est donc pas la Loterie Romande, mais bien le Sport-Toto qui aide financièrement.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Pierre-André MICHOU ne donne ensuite lecture que des conclusions de celui-ci.

---

La Commission était composée de : Messieurs Jean-David CHAPUIS, Yves-Olivier JACCARD, Pierre-André MICHOD, Gabriel PISU, Yves RICHARD, Jean-Claude RUCHET, Vassilis VENIZELOS.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur Pierre HUNKELER :**

J'aurais une question à la Municipalité au sujet des futurs investissements, pour savoir si on entre dans une spirale de dépenses. Le préavis mentionne que des travaux importants seront à faire au printemps 2006 et j'aimerais savoir si on peut avoir un vague ordre de grandeur, je ne demande pas de chiffres précis à ce stade, bien évidemment.

**Monsieur Jean-Louis KLAUS :**

Rassurez-vous, on va changer de sport, changer d'état d'esprit et sachez que j'ai pu ressentir mardi que nous n'étions pas opposés à ce préavis.

Toutefois, j'aimerais vous faire part de quelques bizarreries qui agrémentent le monde du football. Tout d'abord, je vais vous proposer un amendement, mais il y a deux petites choses qui me gênent. La première c'est un crédit d'investissement ; j'ai toujours cru que le crédit d'investissement, c'était par exemple de mettre un tuyau, d'y faire passer un outil et au bout il y a un acheteur, on y vend ce qui passe dans le tuyau, avec un léger bénéfice, tout en réservant une somme pour entretenir le tuyau et acheter la matière première. Or, ici, dans un crédit d'investissement, je peux admettre que le retour financier se trouvait dans la diffusion d'une image de marque de notre Ville par les médias, ou la télévision.

Pour revenir au monde du foot, je pourrai prendre une image de la cigale et la fourmi. La fourmi, ce sera l'amendement, et la cigale, ce sont ces gens qui agrémentent le monde du football. Vous savez qu'ils disent beaucoup de choses, pour rester poli souvent des galéjades, par exemple de contrôler les comptes d'une autre société, par exemple de dire qu'il y a trop de clubs en ligue nationale dans la région ; à Genève, celui qui causait beaucoup a fait son dernier interview à Chandolon. Actuellement, je crois que ce sont des moutons qui tondent le gazon, à défaut de crampons. En Valais, on va faire un stade qui va cacher Martigny. A Neuchâtel, il est en construction.

Donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ce soir personne peut me dire si dans deux ans, il n'y aura pas un président russe, parce qu'il paraît qu'ils ont des sous, qui viennent racheter le club et qu'ils iront jouer ailleurs. Comme personne ne peut me dire, si dans un proche avenir, il n'y aura pas qu'un club romand, qui s'appellera le FC Champignon ou un autre mot, en général c'est un mot anglais, bref, un grand FC et qu'à Yverdon-les-Bains, il n'y aura plus d'équipe de foot.

Alors ce qui me gêne, c'est que quand on met Fr. 500'000.- dans un endroit comme celui-ci, il faudrait qu'il soit utilisé. Par exemple si on met Fr. 500'000.- pour refaire l'Echandole ou le Casino, c'est quand même sympa qu'il y ait des pièces de théâtre qui se jouent et qu'elles se jouent plus ou moins longtemps, autrement cela ne sert à rien d'investir dans une chose dont on n'est pas sûr qu'elle sera utilisée.

L'amendement que je vous propose, qui ne se veut ni polémique, ni politique et encore moins procédurier, dit ceci, je crois que vous l'avez, Monsieur le Président :

« Ce crédit d'investissement est subordonné à une convention liant la Commune propriétaire et l'utilisateur. Cette convention, courant sur 10 ans, précisera que la première équipe jouera ses matchs officiels au stade municipal d'Yverdon-les-Bains, sauf cas exceptionnels »

Permettez que je vous décrive un cas exceptionnel : si par hasard on peut jouer une fois en coupe UEFA ou n'importe quelle autre coupe et qu'on n'a que 15'000 personnes, on peut se trouver un grand stade pour jouer.

Encore une fois, ça, c'est la fourmi, je suis peut-être trop précautionneux, sûrement, mais je vous pose la question : qui nous dit que dans 5 ans, ce sera toujours un président qui gère cela à merveille et qui nous dit que dans 5 ans, avec ce qu'on aura investi, il y aura toujours une équipe qui jouera ici ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Qui nous dit que dans 5 ans Yverdon Sport va toujours jouer ici et que le président sera toujours le même ? Eh bien c'est simple... personne ! On n'est pas des magiciens et on ne peut pas lire dans la boule de cristal ; on peut simplement avoir les informations qu'on a actuellement.

Actuellement, Yverdon Sport joue en *Super League*, en *Axpo Super League*. Il y a eu effectivement pas mal d'interpellations auprès de la Municipalité, pour savoir si Yverdon Sport allait toujours jouer sous le nom d'Yverdon Sport. Renseignements pris et après discussion avec Monsieur CORNU, Président, je peux affirmer ce soir que dans les prévisions que l'on peut assurer, autant lui que nous, c'est-à-dire dans les deux ans, on a admis qu'on ne voit pas pourquoi les choses changeraient, autant du point de vue de son investissement personnel, que de l'investissement de son entreprise, que du point de vue de la Municipalité, en tout cas la base que la Municipalité actuelle lance et j'imagine que la future Municipalité prendra le relais des dispositions qui sont prises.

Yverdon Sport va donc continuer à jouer à Yverdon et va continuer à s'appeler Yverdon Sport, ou Yverdon. Le Président CORNU a même proposé que l'équipe puisse s'appeler « Yverdon-les-Bains FC », il faut convenir que c'est un peu long pour les résumés sportifs à la télévision. On peut donc garantir à ce Conseil que le FC Yverdon va bien continuer à s'appeler Yverdon Sport.

Pour le reste, ces installations sont des installations importantes. Pour l'investissement qu'il y a à faire, je propose que Monsieur TREYVAUD, qui a la charge de l'Urbanisme et des Bâtiments, explique pourquoi on a l'intention d'investir dans ce stade.

Pour ce qui est des relations sportives ou commerciales, on ne peut pas garantir sur 10 ans que rien ne va bouger, qu'on va figer les choses. On peut garantir qu'on en a discuté, qu'on a de la bonne volonté, qu'il y a un engagement formel du président actuel et des investisseurs et du comité d'Yverdon Sport pour garder cette identité yverdonnoise qui nous fait plaisir. On est très heureux de voir hebdomadairement de voir les efforts qu'ils font pour porter les couleurs d'Yverdon Sport.

Voilà ce que je peux dire pour l'avenir. Un stade, c'est toujours intéressant ; si ce n'est plus Yverdon, si ce sont d'autres personnes qui viennent jouer, il y aura toujours des intéressés, je vous rappelle qu'à Yverdon, il y a aussi les Azzurri qui jouent. Il y a donc d'autres clubs qui jouent, il y a d'autres sportifs et je ne me fais pas de souci quant à l'utilisation des installations. Quand on voit comment sont sollicitées les installations yverdonnoises, que ce soit au niveau des salles, au niveau des infrastructures patinoire piscine, ou future piscine couverte, il y a une demande qui dépasse largement l'offre que l'on peut faire.

Donc voilà les informations, les garanties qu'on peut donner, qui sont des garanties dans les prévisions classiques, mais au-delà cela me semble difficile de tirer des plans sur l'avenir.

Pour ce qui est des installations, je passe le relais à mon collègue Monsieur TREYVAUD.

### **Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Pour résumer ce que vient de dire Monsieur CARRARD, si l'on suivait la proposition de Monsieur le Conseiller KLAUS, on donnerait à Yverdon Sport un statut tout à fait particulier dans ce stade et ce serait, de l'avis de la Municipalité, une erreur. En effet, les travaux qui ont été programmés devaient, on l'a répété dans ce préavis, de toute façon être effectués.

On ne peut pas totalement découpler les résultats d'Yverdon Sport et son ascension en *Super League* de la démarche qui vous est proposée ce soir ; ce ne serait pas correct de le dire. L'ascension d'Yverdon Sport a été le révélateur qui nous a obligés, parce qu'il y avait des exigences particulières de la *Super League*, à faire des travaux qui auraient probablement dus être entrepris progressivement dans le passé. Les finances de la Ville, vous les connaissez et vous savez qu'elles ont été et qu'elles sont toujours difficiles ; il y a toujours une dette importante.

Dans le passé, lorsqu'on vous a proposé, si je me souviens bien, de dépenser environ Fr. 600'000.- pour l'éclairage, on avait le sentiment qu'on vous demandait

déjà de faire un effort très considérable, qu'un investissement important était réalisé pour le stade et qu'il fallait répartir la manne communale entre les différentes sociétés ; en donnant Fr. 600'000.- à une même et unique société, la Municipalité faisait sa part. On le sait aujourd'hui, c'était insuffisant, parce que les exigences n'ont cessé d'augmenter. Il fallait, de toute façon, même si l'ascension d'Yverdon Sport n'a été que le catalyseur, faire les travaux qu'on vous propose.

Monsieur CARRARD vous l'a dit, il n'y a pas qu'Yverdon Sport qui joue dans ce stade, il y a d'autres équipes et notamment les Azzurri. S'il y a d'autres sociétés qui demandent à jouer dans ce stade, celui-ci leur sera très certainement mis à disposition, mais il est bien clair qu'Yverdon Sport étant la société la plus importante, la plus nombreuse, qui a l'activité la plus conséquente, elle aura en quelque sorte, une priorité.

Cela dit et pour répondre à la question plus précise de Monsieur Pierre HUNKELER, la Municipalité a insisté pour qu'il y ait dans le préavis qui vous est communiqué, un chapitre concernant les travaux ultérieurs, parce qu'elle considérait qu'il n'eut pas été correct de sa part, de vous dire : on vous demande de voter plusieurs centaines de milliers de francs ce soir, sans vous annoncer que, dans quelques mois, on devra incontestablement et inévitablement revenir avec un autre préavis. On vous indique dans ce chapitre 6, en page 6 du préavis, sous la rubrique « Travaux ultérieurs », qu'il faudra, dans quelques mois, réaliser probablement une tribune, Il s'agit de la tribune Est, qui est du côté des tennis ; aujourd'hui, c'est une tribune provisoire, elle coûte Fr. 100'000.- par année, on n'en est pas propriétaire, on l'a loué. Economiquement, c'est déraisonnable que de dépenser Fr. 100'000.- chaque année pour ne jamais devenir propriétaire de cet objet. Par conséquent, si Yverdon Sport se maintenait en *Super League* et si la réalisation de cette tribune Est s'avérait par conséquent nécessaire, on viendra, selon toute vraisemblance, devant vous pour vous demander la construction d'une telle tribune. Vous avez demandé, Monsieur HUNKELER, quel serait l'ordre de grandeur de cet objet ; il serait probablement supérieur à un million de francs. Si on construisait cette tribune, cela permettrait de réaliser en sous-sol des vestiaires, des installations sanitaires, toute une série d'installations qui aujourd'hui existent, mais en nombre insuffisant et pas nécessairement au bon endroit ou en dimensions trop petites, raison pour laquelle cette tribune coûterait un peu plus chère. Voilà l'ordre de grandeur ; c'est une évaluation grossière, mais cela vous donne la fourchette.

**Monsieur Jean-Louis KLAUS :**

Je vous ai bien entendu, Messieurs les Municipaux ; vous n'avez pas parlé beaucoup de la convention... je ne sais pas pourquoi.

Ensuite, vous dites qu'il y a les Azzurri qui jouent ; on n'est pas obligé de mettre des barrières de 6 mètres pour que les Azzurri puissent jouer sur ce stade municipal !

Je prétends toujours que mon amendement est tout à fait pertinent, mais par gain de paix, malgré que je me suis énervé, car je pensais même lancer un référendum, je laisse tomber.

**Monsieur le Président :**

Cet amendement est donc considéré comme nul.

**Monsieur Pascal BLUM :**

J'ai bien entendu ce que nous a dit Monsieur TREYVAUD. Dans les mesures à prendre au point 3 du préavis, on voit bien que c'est la *Swiss Football League* qui a établi un catalogue de mesures. On voit aussi que cela nécessite des transformations pour jouer en *Challenge League* ou en *Super League* – je m'habitue à dire cela en anglais – et qu'en fait, la télévision a également ses exigences par rapport notamment à l'éclairage. Quand on regarde la liste des investissements, on s'aperçoit qu'il y a aussi des demandes par rapport à la sécurité et il est, à mes yeux, assez difficile de savoir quels sont les investissements qui sont liés au confort du stade, à l'infrastructure proprement dite, à l'objet qui appartient à la Commune et les investissements qui sont liés à une meilleure performance et à des exigences externes, liées à la position du club et à son statut, donc liées directement à l'utilisation du stade par l'une ou l'autre équipe.

J'aurais bien aimé qu'on nous donne un peu plus de détails et par ailleurs, je me demande aussi pourquoi on n'a pas de retour sur investissement au niveau de la Commune, puisqu'il semblerait que l'on doit investir alors qu'il y a effectivement des investissements qui très visiblement, vont aussi permettre au club d'avoir des rentrées d'argent supplémentaires, notamment par rapport à l'éclairage, puisqu'on sait très bien que l'éclairage, c'est pour obtenir des meilleures images à la télévision, et donc par conséquent aussi avoir une meilleure publicité au bord du stade et des meilleurs droits de télévision.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais essayer de répondre aux questions de Monsieur le Conseiller BLUM.

Nous avons travaillé depuis quelques mois avec la Municipalité et les différents Services pour essayer de cerner les minima qui étaient nécessaires pour pouvoir assumer la vie de ce stade sur plusieurs points. Le point de vue sécurité nous a semblé être prioritaire, mais ce n'était pas suffisant. Effectivement, il y a toute une série de barrières, de tourniquets et de caisses d'entrées, qui permettent de séparer les différents secteurs, et qui permettent aux différents acteurs liés à la sécurité, que ce soient les stades privés ou publics, de pouvoir gérer cette manifestation. Cela reste une manifestation, comme un théâtre a aussi des accès à gérer, ainsi que des services de sécurité.

En plus de cela, comme l'a dit Monsieur le Municipal TREYVAUD, il y a très longtemps qu'il n'y a pas eu des travaux dans les vestiaires. Nous croyons qu'il est nécessaire, indépendamment de la position d'Yverdon Sport, d'assainir un peu tout cela. Il y a des moisissures dans les douches et dans les vestiaires et je crois qu'au bout d'un certain temps, c'est un devoir de la Commune de rendre conforme et salubre ses propres installations.

Pour ce qui est de la situation propre à Yverdon Sport et à la position d'Yverdon Sport, on pourrait considérer que l'éclairage qui est demandé, ou l'amélioration de la performance de l'éclairage, a nécessité un investissement considérable de la part de la Commune. Cette amélioration, cet affinement de l'éclairage qui vous est demandé pour Fr. 50'000.-, est effectivement l'élément lié à la position d'Yverdon Sport. On en a déjà parlé en commission, on va en reparler, c'est vrai que la couverture média de ce sport qu'est le football, est hors norme par rapport aux autres sports. C'est simplement une constatation, il y a des sports qui ont une couverture extraordinaire et il y en a d'autres qui sont un peu les parents pauvres.

La ville d'Yverdon-les-Bains, par sa Municipalité, a considéré aussi que ce rayonnement donné par le sport, via le stade et la performance d'Yverdon Sport, méritait quand même d'être soutenu, indépendamment des investissements de base qui sont proposés là. La couverture média et la couverture de la télévision sont quand même importantes et c'est pour cela que la somme qui est demandée est, à notre avis, tout à fait correcte.

Pour savoir dans quelles conditions, d'une façon générale, les villes mettent à disposition les installations vis-à-vis des clubs de football, il est de coutume, à part les stades privés, que les municipalités, les villes, mettent à disposition les stades gratuitement, avec peut-être quelques subtilités au niveau des énergies, des accès, des nettoyages, de la conciergerie. C'est le cas à Lausanne, au Tessin, à Lugano, à Aarau. Evidemment que les stades qui sont construits par des sociétés, comme le stade St.-Jacques, comme le nouveau stade de Suisse à Berne, le stade de la Praille, indépendamment du résultat et de savoir où se trouvent l'initiateur et le locataire du stade de la Praille, cela est une gestion un peu particulière, tout comme le futur stade de Neuchâtel aussi.

Tous ces stades anciens, qui dépendent encore des villes, sont en principe mis gracieusement à disposition des footballeurs. Ce sont des infrastructures extrêmement importantes et j'imagine que l'un dans l'autre, une compensation entre les retombées et l'activité, eh bien chacun s'y retrouve un petit peu.

En résumé, les investissements qui sont demandés là sont des investissements de base et on en a largement la responsabilité. On considère que c'est peut-être dans le deuxième préavis, évoqué par Monsieur le Municipal TREYVAUD, qu'il faudra peut-être discuter de savoir quelles retombées autres on pourrait en tirer, ou quelle location on pourrait discuter avec le locataire du stade qui est Yverdon Sport, je le rappelle.

**Monsieur Raoul IBANEZ :**

J'ai entendu tout à l'heure que le football ramasse une grande part du gâteau. S'il y avait un plan directeur, d'investissements sur la rénovation des installations sportives, je crois que sur ce plan-là certaines rénovations auraient été projetées et que des sports mineurs en auraient bénéficié. A ma connaissance, ce plan directeur n'existe pas.

Je trouve un peu dommage pour les judokas, par exemple, qui ont des petites salles et dont on ne parle jamais. Pourtant, il y en a qui sont très forts et de temps en temps, on pourrait parler d'eux.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à la majorité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à la majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à la majorité.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 830'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre des travaux urgents au Stade municipal, pour le mettre en conformité avec les standards de la Challenge League.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3343 « Stade – adaptation Challenge League » pour être amortie en 10 ans.

\* \* \* \* \*

## 10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

### **Motion de Monsieur Pascal BLUM (Reconsidération du mode de financement des investissements pour le stade municipal)**

En application des articles 54 et 55 de notre règlement et au vu de la discussion que nous avons eue précédemment concernant le préavis no 37 relatif aux nouveaux investissements à consentir dans notre stade municipal, je souhaite vous soumettre la motion suivante :

Je demande à la Municipalité de reconsidérer le mode de financement des investissements consentis par la Commune dans son stade municipal et de proposer un modèle approprié de participation financière des utilisateurs aux investissements qu'ils génèrent.

Sans développer longuement et rallonger inutilement la discussion précédente, je constate que :

- à chaque demande d'investissement pour le stade municipal, se pose généralement la question de la participation de l'utilisateur principal, soit Yverdon Sport, ou peut-être devrais-je dire FC Romandie SA ;
- les éléments fournis dans les préavis que nous recevons, de même que les discussions en commission et les explications fournies par la Municipalité montrent que la négociation des participations respectives du propriétaire, soit la Commune, et de l'utilisateur qui génère l'investissement, soit en général Yverdon-Sport, sont généralement compliquées et ardues, je me souviens d'un préavis l'année passée où il était question d'un remboursement d'argent et c'était très compliqué ;
- les investissements consentis par la Commune, notamment pour l'éclairage, contribuent significativement aux revenus d'Yverdon-Sport, là je pense que je dois dire FC Romandie SA, notamment par les droits de télévision et la publicité, sans que la Commune ne semble s'y retrouver.

Je souhaiterais donc que l'on examine une fois et de manière la plus transparente possible les investissements nécessaires et leur mode de financement en fonction de la situation sportive du principal utilisateur et des retombées financières attendues à court et moyen terme. Je suis bien conscient qu'on ne peut pas aller beaucoup plus loin qu'une à deux saisons, vu les aléas du sport.

Je salue au passage la présence du club en *Super League* pour la seconde fois en quelques années, cela contribue à la renommée d'Yverdon-les-Bains. Et je suis persuadé que tant le propriétaire du stade que son utilisateur principal seront gagnants s'ils clarifient plus franchement leurs rôles financiers respectifs vis-à-vis de ce Conseil qui est finalement l'un de leurs principaux sponsors à tous les deux.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à prendre en considération cette motion au sens de l'article 57 de notre règlement, c'est-à-dire de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vous donne une information avant que la Municipalité, par la voix de son Syndic, réponde ou se positionne.

Il existe une convention, signée entre la Ville et Yverdon Sport, qui va jusqu'à fin 2008. Pourquoi jusqu'à fin 2008, c'est parce qu'après la bataille rangée que nous avons vécue à un moment donné entre Yverdon Sport, le tenancier et la Ville, nous avons calqué la convention que nous avons mise sous toit il y a environ une année et demie, sur la fin du bail de la buvette. A partir de là, on peut aller dans le sens d'une réflexion, mais jusque là, les éléments sont figés et je ne pense pas que l'on pourrait remettre en cause cette convention d'ici là.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

La mise à disposition d'un stade municipal à différents clubs nécessite, on l'a vu, des règles, conventions, de la clarté. Il est vrai que les aspects financiers doivent être examinés à la lueur du changement des mentalités qui se produit et on ne peut pas faire l'économie de cette réflexion, elle nous paraît intéressante et la Municipalité vous invite à accepter cette motion.

La parole n'est plus demandée et **cette motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport, par 47 OUI, 27 NON et 8 abstentions.**

\* \* \* \* \*

**Motion de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Pour un contrôle crédible de l'affichage des prix des boissons alcooliques dans notre Commune)**

Après 3 ans de contrôles dans les établissements publics vendant de l'alcool, je crois que j'ai accumulé assez de pièces pour aujourd'hui déposer une motion que j'ai nommée : pour un contrôle crédible de l'affichage des prix des boissons alcooliques dans notre Commune.

Selon l'article 69 de la loi sur les communes, notre Municipalité doit être impérativement tenue au courant des manquements avérés des dits affichages de la LADB (loi sur les auberges et débits de boissons, art. 30, 45 et 47), dans un but évident de prévention à l'égard de notre jeunesse. Ceci démontre la nécessité pressante d'une reconsidération des contrôles devant être opérés par notre Police du Commerce.

Visant une nouvelle planification et organisation de ces contrôles annuels, cette motion demande à la Municipalité de tenir, dans le dernier trimestre, un décompte précis des contrôles entrepris dans l'année, de porter à la connaissance de ce Conseil, dans les dernières séances annuelles, par le biais d'une communication :

- Les dates des contrôles, du nombre des établissements visités, un décompte des établissements survenant à la LADB, de mentionner le nombre des cas dénoncés, ceci en prenant soin de dénuer ces chiffres et ces données de toutes informations confidentielles, préservant de la sorte la sphère privée qu'il est nécessaire de conserver.

N'allant donc aucunement dans le sens d'un durcissement des obligations, une plus grande clarté et une crédibilité dans l'organisation de ces contrôles sont demandées.

Ne perdons pas de vue qu'au-delà de la considération de liberté de commerce, qui aucunement n'est mise en cause, il se cache la santé tant morale que physique de toute une génération. De plus, cette motion ne représente qu'un surcroît minimum de travail pour notre administration.

**Monsieur le Président :**

Le règlement m'oblige à vous demander une copie de votre motion ; merci de me la faire suivre via notre scrutateur Marc GUIGNARD.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Le contrôle des affichages des boissons non alcooliques dans les établissements publics est effectivement un sujet qui nous préoccupe et qui préoccupe Monsieur le Conseiller COUSIN, puisque vous êtes intervenu un certain nombre de fois au niveau de ce Conseil.

Puisque vous n'étiez pas satisfait des réponses, je vous avais mis en contact avec la Police du Commerce, afin de pouvoir faire part de vos inquiétudes. La Police du Commerce vous a expliqué ce qui était fait au niveau du contrôle de ces affichages. Ce contrôle se fait d'une façon régulière et je reçois la liste des contrôles qui sont faits sur le domaine public, ainsi que les gens qui sont dénoncés, et les délais pour se mettre en conformité.

Vous êtes revenu, Monsieur le Conseiller, ce qui est absolument votre droit et ce que je respecte, par le biais de la Commission de gestion, en posant les mêmes questions. Vous avez demandé aussi de recevoir la liste de ces établissements et de savoir quelles étaient les mesures qui étaient prises. Nous vous avons donné les informations qu'il était possible de donner, à partir d'un certain moment, il y a une confidentialité.

Vous n'avez pas été satisfait de la réponse que j'ai donnée pendant la visite de la Commission de gestion et vous avez interpellé la Municipalité. Celle-ci vous a écrit, Monsieur COUSIN, en date du 3 septembre. Je vais lire à l'intention de ce Conseil la deuxième partie, la première partie étant simplement des articles de lois :

*« En 2005, l'application de la loi et du règlement précités a été contrôlée à Yverdon-les-Bains de la manière suivante :*

- En janvier, une circulaire a été adressée à tous les établissements publics vendant des boissons alcooliques pour rappeler les obligations en la matière, notamment celles relatives à l'affichage.*
- En avril, une nouvelle circulaire, signée conjointement par le service communal de la police administrative, la fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) et le groupe de travail « prévention jeunesse », a été envoyée à tous les vendeurs de boissons alcoolisées, dans le cadre d'une campagne de prévention.*
- Régulièrement, des inspections ont été effectuées par le laboratoire cantonal qui a aussi pour mission de contrôler l'affichage.*

*En outre, le service communal de la police administrative effectue des inspections spontanées et des contrôles spécifiques pour vérifier le respect des obligations fixées par la LADB, dont celles relatives à l'affichage. Ces contrôles sont aussi effectués à l'occasion d'interventions ou lors d'un changement de titulaire.*

*Le service communal de la police administrative et la fondation vaudoise contre l'alcoolisme effectuent en ce moment une campagne de sensibilisation et de formation des vendeurs et vendeuses d'alcool. Ladite campagne consiste à rencontrer le personnel de vente concerné par ce problème et à lui offrir une formation ad hoc. Les premiers résultats de cette démarche démontrent qu'elle est plus efficace qu'un simple affichage des directives. La Commission Jeunesse travaille aussi sur le sujet.*

*Les divers contrôles précités ne font pas l'objet d'une statistique et les rapports d'inspection effectués par les services cantonaux et communaux ne peuvent pas être divulgués car ils touchent à la sphère privée des personnes concernées.*

*Toutefois, la Municipalité se tient à votre disposition pour discuter de ces contrôles et de leurs résultats. »*

Suivent les salutations, sous signature de Monsieur le Syndic et du Secrétaire municipal.

Ce que je voulais dire par là, c'est que c'est vrai que vous avez l'inquiétude que le travail ne se fasse pas correctement dans ce secteur-là. Nous vous assurons, autant au niveau de la Police qu'au niveau de la Municipalité, que ce travail se fait d'une façon sérieuse, nous ne prenons pas cette problématique à la légère. C'est un travail aussi que nous discutons avec les différents partenaires de la Commission de Jeunesse, auquel participent Monsieur le Municipal BURKHARD et Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL, Madame GRAND, Présidente de la Commission Jeunesse – et j'aurais dû commencer par elle – ainsi que les directeurs d'école et d'autres services. C'est vraiment quelque chose d'important et je crois qu'on fait un travail sérieux et j'invite donc, en rapport à ces précisions, j'imagine, Monsieur le Syndic, le Conseil à ne pas suivre la proposition de Monsieur le Conseiller COUSIN.

**Monsieur Jean-Marc COUSIN :**

Monsieur CARRARD, vous avez cité cette lettre que la Municipalité m'a envoyée et vous faites mention des contrôles du laboratoire cantonal. Afin d'y voir un peu clair, car employons le terme, c'était un embrouillamini dans les explications que j'ai reçues, tant verbalement que par écrit de la part de la Police du Commerce, j'ai contacté le laboratoire cantonal et c'est l'inspecteur cantonal même qui me répond, le double de cette lettre est dans la motion que j'ai déposée. Je vous lis le passage principal : *« Les indications qui relèvent de législations dont le contrôle de l'application incombe à d'autres instances. C'est le cas notamment des sorties de secours, des heures d'ouverture, du choix de boissons sans alcool »*. Là, j'ai la preuve par A+B que le service cantonal ne contrôle précisément pas les affichages des boissons alcooliques. Lorsque je reçois une lettre comme ça, excusez-moi mais je suis en droit de mettre en doute ce que la Police du Commerce dit ; et j'ai encore d'autres points que je pourrais débattre.

**Monsieur Walter ECKINGER :**

Je propose peut-être une réponse à Monsieur COUSIN et en même temps une proposition à la Police du commerce, je lis régulièrement dans les journaux suisses alémaniques qu'on fait des achats de contrôle dans les débits de boisson – pas dans les restaurants - dans les magasins qui vendent des boissons alcoolisées. Les membres de la Police envoient par exemple leurs enfants adolescents pour faire des achats de contrôle et la plupart du temps, ce sont 7 magasins sur 10 qui vendent de l'alcool aux mineurs. Cela serait beaucoup plus efficace que d'envoyer quelqu'un pour contrôler une affiche dans un bistrot.

**Monsieur Jean-Marc COUSIN :**

Effectivement, j'ai pensé qu'une question de cet ordre pourrait venir et j'ai également pris contact avec l'institut suisse de prévention contre l'alcoolisme. J'ai ici aussi une pièce qui est jointe dans la motion, dans laquelle Monsieur Michel GRAF me dit, je vous cite les principaux passages : *« Il est tout à fait justifié d'exiger l'affichage des prix, ceci est tout à fait fondé. En exigeant l'application d'une loi, vous ne faites que renforcer l'effet préventif de cette information »*.

Effectivement, donner un cours à un vendeur d'alcool ou à un futur vendeur d'alcool, c'est bien, mais je crois que quand on a reçu également un pli d'un Institut suisse comme ceci, on est en droit de se demander si ce n'est pas une mesure qui vient en complément.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Monsieur GRAF, directeur de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), nous l'avons invité à la Commission Jeunesse pour venir discuter de cette problématique-là. Il est venu deux fois à Yverdon et nous avons discuté avec lui au sujet des mesures à prendre et pour savoir comment nous pourrions collaborer, parce qu'évidemment, nous nous préoccupons de ce problème de l'alcoolisme chez les jeunes.

Je répète ce que j'ai dit avant, c'est un travail qui se fait par différents canaux, soit par le biais de la Commission Jeunesse, soit par le biais de la Police administrative et du commerce et les contrôles en question sont faits. Les contrôles sont faits, les listings des établissements qui ne respectent pas existent, il y a un suivi et je crois qu'il est difficile de demander plus que ce qui se fait maintenant. Ce n'est pas quelque chose qui a été oublié, c'est quelque chose qui se fait, répété devant ce Conseil et qui vous a été répété aussi à la Police du Commerce lorsque vous êtes venu.

La formation des vendeurs, des gens qui travaillent dans les bars, dans les magasins, pour savoir comment réagir lorsque des mineurs viennent consommer, comment on peut faire sans créer une émeute, puisqu'il y a effectivement une responsabilité au niveau des vendeurs, des caissiers et des caissières. C'est un travail qui se fait à Yverdon et je vous invite à ne pas surcharger le fonctionnement général de cette administration et à refuser cette motion, pas parce que nous ne la considérons pas comme importante, mais parce que le travail se fait déjà.

**Monsieur Jean-Marc COUSIN :**

Effectivement, Monsieur CARRARD, il y a des choses qui se font et d'autres qui ne se font pas. Comme la motion le demande, je ne mets pas en doute ce qui se fait, mais je demande simplement qu'on nous livre une info. Il y a un mois environ, un collègue, qui n'est pas de la couleur politique dont je suis, a dit que nous vivons dans un état de droit. Heureusement que c'est le cas, mais qui dit droit dit aussi droit à l'information.

C'est tout ce que j'ai à dire et j'invite l'assemblée à soutenir la motion pour des jeunes qui, ultérieurement, auront besoin de cela.

La parole n'est plus demandée et **à une forte majorité, la motion de Monsieur le Conseiller Jean-Marc COUSIN est rejetée.**

\* \* \* \* \*

### **Question de Madame Gloria CAPT (Occupation de la promenade Auguste-Fallet par des marginaux)**

Mon intervention s'adresse à Madame la Municipale Hélène GRAND.

Plusieurs personnes m'ont approchée ces dernières semaines pour me demander d'intervenir au Conseil au sujet de la bande de marginaux qui occupe actuellement la Promenade Auguste-Fallet.

En effet, depuis plusieurs mois, une horde de pauvres hères y a trouvé refuge après avoir occupé le kiosque à musique pendant de nombreux mois. Renseignements pris auprès de la Police de proximité, j'ai même appris que ces marginaux avaient tenté de s'installer sur la Place Pestalozzi pendant l'été, mais qu'ils avaient été fermement contenus par nos forces de l'ordre.

Cette situation crée un sentiment d'insécurité généralisé dans la population et une interrogation récurrente :

- Pourquoi la Police ne les chasse-t-elle pas ?

Comme je l'ai indiqué ci-dessus, avant d'intervenir à ce Conseil, je me suis naturellement renseignée à la source, à savoir auprès du Chef de la police de proximité, pour savoir si des actions avaient été entreprises et si oui lesquelles.

J'ai ainsi appris que du 1<sup>er</sup> janvier au 20 octobre de cette année, le secteur rue du Four, rue du Milieu, rue du Lac, rue des Remparts, Place Pestalozzi, rue de l'Ancienne-Poste et Promenade Auguste-Fallet a été parcouru par :

- 364 patrouilles motorisées
- 160 patrouilles pédestres.

La Police a procédé à 118 interventions effectives, dont plusieurs arrestations, pour infractions diverses, notamment vols, stupéfiants, etc.

Le secteur Gare, Kiosque à musique, Place d'Armes et Jardin Japonais a été parcouru par :

- 196 patrouilles motorisées
- 118 patrouilles pédestres

Cent huitante trois interventions effectives, dont huit arrestations, ont été opérées pour diverses raisons, notamment vols, stupéfiants, bagarres, etc.

Ainsi, ce sont au total 838 patrouilles, motorisées et pédestres, qui ont été envoyées dans le secteur qui va de la rue du Four à la Gare et la Police a procédé au total à 301 interventions effectives.

Les papiers de ces marginaux ont été régulièrement contrôlés par les patrouilles qui ont dû constater qu'ils étaient en règle. Il faut donc se rendre à l'évidence que la Police ne peut aller au-delà. Même si certains le souhaiteraient, la Police ne peut pas ratisser cette zone au « kärcher » ou à coups de matraque. Tout le monde est d'accord avec cela. Pourtant, cette situation ne peut pas durer et fait tache dans notre Ville. Elle crée aussi un fâcheux précédent et risque d'attirer encore plus de démunis. Tout le monde sait que le malheur attire le malheur.

Il faut bien se rendre à l'évidence que la solution à ce problème n'est pas policière. Dans ce cas, elle doit se trouver du côté des services sociaux dont l'un des buts est d'apporter assistance à des personnes qui en ont besoin. Les marginaux de la Promenade Auguste-Fallet traînent leur désœuvrement la journée durant. Ils sont donc manifestement sans emploi. Peut-être sont-ils également sans logement. En tous cas, ils semblent avoir besoin d'assistance.

Alors, je me tourne vers Madame GRAND, Municipale du dicastère de la Sécurité sociale et de la jeunesse, pour lui demander ce que font ses services pour trouver une solution à ce problème, qu'est-ce qui a déjà été entrepris et/ou qu'est-ce qui est envisagé d'entreprendre à l'égard de ces personnes ? Est-ce que nos éducateurs de rue ont été sollicités et s'occupent-ils de ces personnes ?

J'attends votre réponse avec beaucoup d'intérêt.

**Madame la Municipale Hélène GRAND :**

Madame la Conseillère, je vais essayer de répondre à votre question. Je précise que mon Service s'appelle Affaires sociales et non Sécurité. La Sécurité, c'est mon collègue de gauche ! Plaisanterie mise à part, le problème que vous soumettez au Conseil ce soir est quand même un problème qui nous préoccupe depuis longtemps.

La Municipalité, non seulement mon Service, mais d'autres services, se sont réunis à plusieurs reprises, avec des professionnels de la branche pour essayer de trouver des solutions aux problèmes que vous soulevez.

Il faut dire en préambule que ces personnes-là ne sont pas forcément des gens démunis. D'ailleurs, s'ils étaient tellement démunis, ils n'auraient pas les moyens d'aller chez Denner acheter tout ce qu'ils ont besoin pour être dans l'état où vous les trouvez. Ce sont des gens qui n'ont peut-être pas de travail, mais qui ont de quoi vivre, de quoi se loger et, comme vous dites, ils ont des papiers en ordre.

Vous avez oublié d'évoquer le problème des chiens et c'en est un aussi. Nous avons réuni des gens qui appartenaient à l'association Caritas, la Police, quelques membres de la Municipalité, on a réfléchi sur ce problème avec les éducateurs de rue, on a essayé de trouver des solutions. Très sincèrement, c'est la quadrature du cercle, on ne peut pas empêcher ces gens de vivre, ils sont citoyens d'Yverdon-les-Bains comme vous et moi.

Le problème principal c'est s'il y a des nuisances par rapport à d'autres populations. Il y avait le problème de ces citoyens qui squattaient systématiquement le Jardin japonais et on a essayé de trouver une solution pour qu'ils laissent les lieux où les mamans et les enfants, les personnes âgées qui viennent passer des moments agréables, un peu plus libres de leur présence.

Ceci étant, personnellement, je ne vois pas comment on pourrait aller plus loin. On ne va pas arrêter ces gens parce qu'ils sont vivants, c'est un problème de société et c'est vrai qu'on ne va pas résoudre ce problème de société par des mesures ni policières, ni sociales, ils sont pour la plupart suivis par nos services sociaux, mais ils n'ont pas un assistant social à mettre derrière chaque client.

Pour le surplus, je passerai la parole à notre Syndic qui a aussi participé à ces réflexions et qui a peut-être d'autres choses à rajouter.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Madame la Conseillère municipale s'est exprimée je crois tout à fait complètement sur ce dossier.

**Madame Gloria CAPT :**

Je remercie Madame la Municipale de sa réponse qui n'est naturellement pas satisfaisante, qui est plutôt un constat d'échec. Je m'étonne toutefois de la légèreté avec laquelle vous traitez ce sujet, notamment en essayant de mettre les rieurs de votre côté. Je pense que le problème mérite un peu plus de sérieux, Madame la Municipale.

**Madame la Municipale Hélène GRAND :**

Madame CAPT, je suis tout à fait sérieuse par rapport à ce problème-là. J'ai mis les rieurs de mon côté ... tout le monde a le droit de faire une petite plaisanterie qui n'avait rien à voir avec ce sujet-là, j'ai simplement parlé de mon voisin de gauche, ce n'était franchement pas une plaisanterie tellement grossière et je pense que nous n'allons pas résoudre les problèmes de cette société par de la répression, par de l'argent que l'on distribue, par des assistants sociaux qui sont derrière chaque citoyen.

Nous avons essayé d'autres solutions, nous avons pris contact avec Caritas qui s'occupe justement des personnes qui sont sans travail, pour qu'ils essaient d'inviter ces gens-là à venir travailler au lieu de rester dans la rue, mais le plaisir d'un certain nombre de personnes, c'est de se retrouver à certains endroits et discuter entre eux. Rassurez-vous, je pense que l'hiver va les remettre dans les chaumières et que cela ira un petit peu mieux.

**Monsieur André PERRET :**

C'est quand même intéressant d'entendre l'intervention de Madame CAPT ce soir... elle est symptomatique. Il y a une année, une année et demie, on avait ce genre de discussions, mais c'était dans l'autre sens. Certains voulaient une Police de proximité étoffée, justement pour résoudre ce type de problèmes et aujourd'hui, on constate l'impuissance de cette Police de proximité. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est Madame CAPT qui a défendu becs et ongles sa Police de proximité et aujourd'hui elle demande ce que la gauche défendait, à savoir que l'on mette en place au niveau social les infrastructures pour aider ce genre de problèmes.

Je crois que c'est un débat duquel on ne sortira pas !

**Monsieur Yves-Olivier JACCARD :**

L'année passée, ces jeunes étaient dans le pavillon, derrière le Casino, ils n'étaient que 5 à 6. Actuellement ils sont une quinzaine ; l'année prochaine, je pense qu'on aura 20 à 25 personnes. Il faudrait peut-être avoir plus d'idées pour avoir davantage de moyens.

**Monsieur Raoul IBANEZ :**

Cela me déçoit un peu, car parmi ces marginaux, j'en connais personnellement par leurs prénoms. On entend des choses qui me navrent, parce que c'est vrai qu'ils n'ont pas un travail régulier comme les autres, mais je les rencontre aussi sur les chantiers. Ces gars-là, ils sont une quinzaine, pas plus, et quand on discute avec eux, cela ne se passe quand même pas si mal.

Alors, faire toute cette salade pour je ne sais pas quelle raison... parce que ce soir, ceux qui aimeraient les rencontrer peuvent le faire jusqu'à minuit, tranquillement autour d'une bière et une fois qu'ils les connaîtront, ils parleront peut-être différemment de ces gars-là.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Son à la salle des Débats).**

Je m'adresse au Bureau, je trouve que cette salle est magnifique, elle est plus vaste que l'autre, mais je crois vraiment qu'on a quand même des problèmes de son.

Je propose au Bureau d'étudier la possibilité d'avoir un micro baladeur ou, éventuellement, d'envisager, comme cela se passe au Canton, que les intervenants se déplacent prêt d'un micro.

Je ne sais pas si j'ai bien été entendu !

### **Monsieur le Président :**

Ce type de problématique a été abordé aujourd'hui même dans une rencontre entre le Syndic et une délégation du Bureau. La possibilité de recourir, de manière généralisée, au perchiste, comme nous avons eu l'occasion de le faire pour la séance du mois de septembre, a été abordée et nous avons déjà entamé des discussions avec Canal Nord Vaudois à cet effet. Donc, rassurez-vous, nous partons dans cette direction et je pense que nous aurons rapidement de meilleurs effets au niveau du son.

\* \* \* \* \*

### **Remarque de Monsieur Roland FAVRE. (Attaques personnelles)**

En quelques mots, Mesdames et Messieurs, cela fait 35 ans que je fais partie de ce Conseil et je n'ai jamais apprécié les attaques personnelles, surtout quand elles ne servent à rien.

J'aimerais rappeler à tous mes collègues que dans le règlement que j'ai eu l'honneur de faire voter ici en 1985 à ce Conseil, il est prévu aux articles 58 ou 59, que quand on pose une question, on s'adresse à la Municipalité et qu'on n'attaque pas Monsieur CARRARD, Monsieur le Syndic etc. J'aimerais bien qu'on garde un certain fair-play et qu'on s'adresse à la Municipalité, qui par la personne responsable, peut répondre.

\* \* \* \* \*

### **Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Voitures ventouses quartier de la Faïencerie)**

J'ai un scoop pour vous, j'ai une bonne cave, avec des caisses d'Arkina bien alignées, cela fera plaisir à Monsieur le Conseiller COUSIN, mais je n'ai plus de visite, parce que j'habite à la rue de Félice et que mes visites se font coller par la Police municipale, qui fait bien son boulot ; il y a un bv et un ticket rose, je suppose que c'est une contravention, ceci parce qu'il n'y a plus de place de parc et pourquoi n'y a-t-il plus de places de parc, parce qu'il y a des voitures ventouses sans plaque qui traînent le long de la rue de Félice et surtout un camion ! Il y a quatre semaines qu'il est là ; on a téléphoné à la Police municipale au moins onze fois et demie et on nous a répondu qu'on ne pouvait plus déplacer ces véhicules, qu'on n'a plus de fourrière. Qu'est-ce qu'on veut faire ? On aimerait bien, nous, recevoir des visites.

On a des visites qui viennent à la FAREAS, des visites qui viennent chez nous, mais on a des véhicules qui nous encombrent.

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs de la Municipalité, avez-vous une réponse à ma question ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Nous avons effectivement une réponse et nous avons surtout une solution.

La solution c'est, comme vous avez d'ailleurs pu le lire dans la presse, une fourrière à voitures et une fourrière à bateaux aussi accessoirement, parce que pour ceux qui se promènent du côté de la Matelote, il y a des épaves de ce côté-là qui gâchent largement le paysage et je crois qu'on ne doit pas tolérer ce genre de choses. Une mise à l'enquête va être officiellement faite par un ingénieur de la place dans les dix jours, le dossier ayant fait le tour des Services ; une mise à l'enquête pour une fourrière qui permettra de stocker environ 50 véhicules. Cela veut dire dans ce cas-là qu'on pourra répondre d'une façon efficace à votre demande et à ce genre de demandes, car effectivement maintenant, nous sommes très empruntés, car déplacer un véhicule pour mettre un peu plus loin, ce jeu de dominos-là, on le trouve absolument inintéressant.

Il faudrait donc encore un tout petit peu de patience, car très rapidement nous allons avoir une réponse et nous espérons pouvoir régler cela d'ici au début de l'année.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Je remercie la Municipalité, par la voix de son Municipal de la Police Monsieur CARRARD, pour sa réponse.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

Y a-t-il d'autres interventions de la part des Conseillères et des Conseillers ? Cela ne semble pas être le cas. La Municipalité a-t-elle des réponses à apporter à ce Conseil ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Non, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président :**

Merci Monsieur le Syndic.

---

Si plus personne ne demande la parole, nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation et remercie également le public pour son assiduité.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 1<sup>er</sup> décembre. Il est 22h48 et je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Cédric PILLONEL

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

---

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 novembre 2005

	Pages
1. Appel .....	341
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2005 .....	342
3. Communications du Président.....	342
4. Communications de la Municipalité .....	343
5. Préavis no 31/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 145'000.- pour la mise en conformité des abattoirs. (Monsieur Yves VUAGNIAUX, rapporteur).....	343
6. Préavis no 32/05 concernant le cautionnement partiel de la Commune aux emprunts destinés à financer la construction d'un immeuble de 12 logements par la Coopérative Cité-Derrière. (Madame Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des finances, rapportrice).....	345
7. Préavis no 35/05 l'arrêté d'imposition pour l'année 2006. (Madame Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des finances, rapportrice)...	349
8. Préavis no 34/05 concernant la construction d'une piscine couverte aux Rives du Lac par la société « Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains SA », avec : 1) la participation de la Commune d'Yverdon-les-Bains à la création de cette société et à son capital action à hauteur de Fr. 350'000.- ; 2) l'octroi d'un droit de superficie à cette même société ; 3) le cautionnement de la Commune d'Yverdon-les-Bains aux emprunts à contracter par cette société ; 4) la reprise par la Commune des installations et des dettes de la société coopérative de la Patinoire-Piscine. (Monsieur Pierre HUNKELER, rapporteur) .....	352
9. Préavis no 37/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 830'000.- pour des travaux à entreprendre au Stade municipal dans le cadre du plan de remise en conformité de ses installations. (Monsieur Pierre-André MICHOU, rapporteur).....	372
10. Propositions individuelles et interpellations .....	380
 <i>Motion de Monsieur Pascal BLUM (Reconsidération du mode de financement des investissements pour le stade municipal).....</i>	
	<i>380</i>
 <i>Motion de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Pour un contrôle crédible de l'affichage des prix des boissons alcooliques dans notre Commune) .....</i>	
	<i>381</i>

---

<i>Question de Madame Gloria CAPT (Occupation de la promenade Auguste-Fallet par des marginaux) .....</i>	<i>386</i>
<i>Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Son à la salle des Débats) ..</i>	<i>389</i>
<i>Remarque de Monsieur Roland FAVRE (Attaques personnelles) .....</i>	<i>390</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Voitures ventouses quartier de la Faïencerie) .....</i>	<i>390</i>

---

<http://www.yverdon-les-bains.ch/>

Les procès-verbaux sont disponibles sur ce site  
(Chemin d'accès : Autorités - Conseil communal – Décisions, archives des décisions)